

Senate



Sénat

CANADA

LES ARTS ET LA CULTURE FRANCOPHONES :

CROIRE, VOULOIR ET VIVRE EN MILIEU MINORITAIRE

Rapport du

**Comité sénatorial permanent des
langues officielles**

L'honorable Maria Chaput
présidente

L'honorable Andrée Champagne, C.P.
vice-présidente

Juin 2009

This document is available in English

Disponible sur l'Internet Parlementaire :

www.parl.gc.ca

(Travaux des comités – Sénat – 40^e législature, 2^e session)

Des copies de ces documents sont aussi disponibles
en communiquant avec la Direction des comités du Sénat au
613-990-0088 ou par courriel à clocol@sen.parl.gc.ca

TABLE DES MATIÈRES

	Page
MEMBRES	
ORDRES DE RENVOI	
PRÉFACE	
INTRODUCTION	1
PORTRAIT GÉNÉRAL DE L'ÉTUDE : CONTEXTE ET PORTÉE	3
RÉSUMÉ DES TÉMOIGNAGES ET RECOMMANDATIONS DU COMITÉ	7
A. APPUI AUX COMMUNAUTÉS ET AUX ARTISTES	7
1. Vitalité des communautés	7
2. Exode et éloignement.....	7
3. Infrastructures	8
4. Essoufflement des bénévoles	9
B. APPUI À LA DIVERSITÉ	10
1. Briser les frontières	10
2. Immigrants	11
C. APPUI AU MILIEU ÉDUCATIF.....	13
1. Rétention des jeunes	13
2. Animation culturelle dans les écoles.....	13
3. Relève	15
4. Formation des artistes	15
D. APPUI AUX MÉDIAS	16
1. Radios et journaux communautaires.....	16
2. Télédiffuseurs	18

E. ASPECT ÉCONOMIQUE	22
1. Composante économique de la culture	22
2. Partenariats.....	22
3. Nouvelles technologies	23
4. Financement insuffisant	23
5. Critères plus représentatifs des besoins	26
6. Lourdeur administrative.....	28
F. ASPECT POLITIQUE.....	30
1. Leadership.....	30
2. Appui à long terme.....	32
3. Concertation interministérielle.....	35
4. Mesures positives.....	37
CONCLUSION.....	41

ANNEXES :

- A. Liste des institutions fédérales œuvrant dans le secteur des arts et de la culture
- B. Liste des recommandations
- C. Liste des témoins et des mémoires

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES LANGUES OFFICIELLES
40^e législature, 2^e session

L'honorable Maria Chaput
présidente

L'honorable Andrée Champagne, C.P.
vice-présidente

et

les honorables sénateurs :

Gerald J. Comeau
*James Cowan (ou Claudette Tardif)
Suzanne Fortin-Duplessis
Mobina S.B. Jaffer
*Marjory LeBreton, C.P. (ou Gerald J. Comeau)
Rose-Marie Losier-Cool
Percy Mockler
Claudette Tardif

*Membres d'office

Autres sénateurs ayant participé, de temps à autre, aux travaux :
Les honorables sénateurs Corbin, Dallaire, De Bané, C.P.,
Goldstein (retraité), Keon, Kinsella, Martin, Munson, Murray, C.P.,
Poulin (Charrette), Ringuette, Rivard et Robichaud

*Analystes du Service d'information et de recherche parlementaires
de la Bibliothèque du Parlement :*

Marie-Ève Hudon
Tanya Dupuis

Greffiers du Comité :

Danielle Labonté
Éric Jacques
Denis Robert
Josée Thérien

Adjointes du Comité :

Louise Archambeault
Anita Vinette

ORDRES DE RENVOI

Extraits des *Journaux du Sénat*, le jeudi 3 mai 2007 :

L'honorable sénateur Chaput propose, appuyée par l'honorable sénateur Zimmer,

Que le Comité sénatorial permanent des langues officielles soit autorisé à examiner, afin d'en faire rapport, l'état de la culture francophone au Canada, et plus particulièrement dans les communautés francophones en milieu minoritaire;

Que le Comité fasse rapport au Sénat au plus tard le 20 juin 2008, et qu'il conserve jusqu'au 31 octobre 2008 tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
Paul C. Bélisle

Extraits des *Journaux du Sénat*, le mardi 20 novembre 2007 :

L'honorable sénateur Chaput propose, appuyée par l'honorable sénateur Merchant,

Que le Comité sénatorial permanent des langues officielles soit autorisé à étudier, afin d'en faire rapport de façon ponctuelle, l'application de la *Loi sur les langues officielles*, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi;

Que le Comité soit aussi autorisé à étudier les rapports et documents produits par le ministre des langues officielles, le président du Conseil du Trésor, le ministre du Patrimoine canadien et le commissaire aux langues officielles, ainsi que toute autre matière concernant les langues officielles;

Que les mémoires reçus et les témoignages entendus au cours de la première session de la trente-neuvième législature soient renvoyés au Comité;

Que le Comité fasse de temps à autre rapport au Sénat, mais au plus tard le 31 décembre 2008, et qu'il conserve jusqu'au 31 mars 2009 tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
Paul C. Bélisle

Extrait des *Journaux du Sénat*, le mercredi 25 février 2009 :

L'honorable sénateur Chaput propose, appuyée par l'honorable sénateur Corbin,

Que le Comité sénatorial permanent des langues officielles soit autorisé à étudier, afin d'en faire rapport, de façon ponctuelle, l'application de la *Loi sur les langues officielles*, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi;

Que le Comité soit aussi autorisé à étudier les rapports et documents produits par le ministre des langues officielles, le président du Conseil du Trésor, le ministre du Patrimoine canadien et le commissaire aux langues officielles, ainsi que toute autre matière concernant les langues officielles;

Que les documents reçus, les témoignages entendus, et les travaux accomplis par le Comité sur ce sujet depuis le début de la première session de la trente-neuvième législature soient renvoyés au Comité;

Que le Comité fasse de temps à autre rapport au Sénat, mais au plus tard le 30 juin 2010, et qu'il conserve, jusqu'au 31 décembre 2010, tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
Paul C. Bélisle

PRÉFACE

Au cours des deux dernières années, le Comité sénatorial permanent des langues officielles a mené une étude sur les arts et la culture francophones au Canada. Au cours des 18 réunions durant lesquelles ce sujet a été abordé, le Comité a entendu 46 témoins représentés par 64 porte-parole provenant de différents paliers (individuel, communautaire et gouvernemental), de différents milieux (Québec et communautés francophones en situation minoritaire) et de différents secteurs (musique, théâtre, édition, médias, production et arts visuels). Le Comité a tenu une partie de ses audiences publiques au Nouveau-Brunswick afin d'en apprendre davantage sur la situation de la langue et de la culture propre à cette province.

En menant cette étude, les membres du Comité ont réalisé l'ampleur, la variété et la complexité des défis auxquels les communautés francophones en situation minoritaire sont confrontées en matière d'appui aux arts et à la culture. Tous les représentants des communautés qui ont témoigné ont reconnu l'importance d'accorder un soutien suffisant, stable et continu à ce secteur névralgique de développement. La lourdeur administrative, l'essoufflement des bénévoles, le manque de cohérence dans les actions menées par les institutions fédérales et le manque d'appui à des projets novateurs qui répondent aux besoins précis des communautés sont des défis qui ont constamment été soulevés lors des audiences publiques.

Sans être exhaustif, le présent rapport se veut un complément aux initiatives déjà en place et aux études déjà menées sur ce sujet. Le Comité souhaite que les actions du gouvernement fédéral s'inscrivent dans la mouvance de la nouvelle partie VII de la *Loi sur les langues officielles*. Cela signifie que les institutions fédérales doivent prendre des mesures positives pour favoriser l'appui aux arts et à la culture dans les milieux francophones en situation minoritaire. Bien d'autres acteurs, y compris les gouvernements provinciaux, les municipalités, le secteur privé, les écoles, les médias et les communautés elles-mêmes ont aussi un rôle à jouer. Le Comité espère que la richesse des témoignages entendus dans le cadre de cette étude fera en sorte que tous et toutes se rallient et offrent un appui renouvelé aux arts et à la culture francophones dans l'ensemble du Canada.

Dans l'avenir, le Comité pourrait se pencher plus en profondeur sur des questions comme le rôle des nouveaux arrivants dans l'élaboration d'une vision globale des arts et de la culture. Le Comité pourrait en outre étudier le développement des arts et de la culture dans les communautés anglophones en situation minoritaire.

La présidente,
Maria Chaput

La vice-présidente,
Andrée Champagne, C.P.

LES ARTS ET LA CULTURE FRANCOPHONES : CROIRE, VOULOIR ET VIVRE EN MILIEU MINORITAIRE

« Il en va de la culture comme de la respiration. La culture respire. On l'a dans la peau. C'est entre les lignes que vit la culture. L'art est l'espoir de l'humanité. Et la culture, c'est le véhicule qui transporte cet art. Qui nous fait croire. Qui nous fait vouloir. Qui nous fait vivre »⁽¹⁾.

INTRODUCTION

Cela fait bien longtemps que le Comité sénatorial permanent des langues officielles désire se pencher sur le rôle des arts et de la culture francophones au Canada, et plus particulièrement dans les communautés francophones en situation minoritaire. Il s'agit d'un axe primordial de développement pour ces communautés. L'attention qu'on lui porte n'est souvent pas à la hauteur des besoins. Son absence à l'intérieur du *Plan d'action pour les langues officielles* (Plan d'action) du gouvernement du Canada, qui visait à donner un nouvel élan à la dualité linguistique pour les années 2003 à 2008, en a d'ailleurs témoigné.

Nombreuses sont les études qui ont montré que la culture joue un rôle crucial dans l'affirmation identitaire d'une société donnée. Au cours des dernières années, plusieurs intervenants se sont penchés sur le rôle des arts et de la culture dans le développement des communautés francophones en situation minoritaire. La majorité d'entre eux reconnaît que le gouvernement fédéral, lorsqu'il a omis d'inclure les arts et la culture comme domaine prioritaire dans le Plan d'action (2003-2008), a manqué une belle occasion d'affirmer son leadership.

Dans le cadre de ses audiences publiques, le Comité a constaté que de nombreux efforts ont été consentis par les institutions fédérales pour appuyer les arts et la culture dans les communautés francophones en situation minoritaire. L'approche adoptée par le gouvernement fédéral manque cependant de cohérence, de leadership et d'engagement à long terme.

Les modifications apportées à la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* en 2005, qui obligent les institutions fédérales à prendre des mesures positives pour appuyer le développement et favoriser l'épanouissement des communautés de langue officielle en

(1) Viola Léger, citée par le Père Zoël Saulnier, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2^e session, 39^e législature, fascicule n^o 7, Pokemouche, Nouveau-Brunswick, 5 juin 2008, p. 75.

situation minoritaire, ainsi que pour promouvoir la dualité linguistique, sont porteuses d'espoir pour de nombreux organismes œuvrant dans les secteurs culturels et artistiques.

En juin 2008, le gouvernement fédéral a publié la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne* (Feuille de route), qui annonce des investissements supplémentaires dans le secteur des arts et de la culture pour les années 2008 à 2013. Bien qu'elle réponde à certaines préoccupations énoncées au cours des dernières années, cette initiative ne pourra avoir d'effet structurant que si elle est accompagnée d'une vision à long terme. Des mécanismes doivent favoriser la concertation sur deux plans : entre les institutions fédérales elles-mêmes ainsi qu'entre les différents acteurs concernés (fédéral, provinces, municipalités, organismes culturels et artistiques, secteur privé, écoles, communautés).

La question de l'appui aux arts et à la culture dans les milieux francophones en situation minoritaire est certes complexe et les défis sont nombreux. Le Comité aurait pu élaborer ce rapport de mille et une façons. Chacun des milieux artistiques (musique, théâtre, édition, arts visuels, etc.) et chacune des régions (Nord, Ouest, Ontario et Acadie) fait face à des enjeux et à des défis qui lui sont propres. Le Comité a choisi d'aborder cette question de manière plus globale, en examinant six différents aspects qui touchent aux arts et à la culture dans les communautés francophones en situation minoritaire :

- appui aux communautés et aux artistes;
- appui à la diversité;
- appui au milieu éducatif;
- appui aux médias;
- aspect économique; et
- aspect politique.

Le rapport se divise en deux sections. La première partie trace un portrait général du contexte et de la portée de l'étude. La seconde partie résume les principaux constats des témoins rencontrés et contient une série de recommandations pour améliorer l'appui aux arts et à la culture dans les milieux francophones en situation minoritaire.

« Le grand défi pour les communautés francophones et acadienne[s] et pour leurs acteurs culturels et identitaires est donc de redoubler leur capacité d'attraction et de satisfaction des attentes et des demandes tant des francophones que des francophiles. Dans un monde où les influences culturelles et identitaires sont nombreuses, surtout dans un contexte où la culture américaine et canadienne de langue anglaise est omniprésente, il devient impératif que les lieux de vie, les contenus, les processus et les intervenants culturels de langue française offrent une qualité, une variété et une vitalité comparable à ceux de langue anglaise »⁽²⁾.

PORTRAIT GÉNÉRAL DE L'ÉTUDE : CONTEXTE ET PORTÉE

Le Comité a entrepris son étude sur les arts et la culture francophones au printemps 2007 en sachant fort bien qu'il s'agissait d'une question de nature complexe et comportant de multiples dimensions. Le Comité s'est intéressé à la culture francophone, en particulier, car celle-ci fait face à certains enjeux liés à la mondialisation, notamment :

- l'influence croissante de la culture anglophone en général et américaine en particulier;
- la domination croissante de l'anglais comme langue internationale des affaires économiques ou politiques; ou encore
- la domination de la langue anglaise sur l'Internet.

De fait, le premier réflexe lorsque l'on tente de circonscrire la culture francophone est de la définir en opposition à la croissance dominante de l'anglais et de la culture anglophone, tant au Canada que sur la scène internationale. Pourtant, dans le contexte canadien, tout projet de défense de la culture francophone est intimement lié à la promotion de la dualité linguistique et de la diversité culturelle.

Il existe un lien indissociable entre la langue et la culture. Les arts et la culture permettent de forger un sentiment d'appartenance entre tous les francophones du Canada, qu'ils soient issus du Québec, de l'Acadie, des communautés francophones ailleurs au pays ou même d'autres pays francophones. En d'autres mots, la culture est l'un des symboles de l'affirmation identitaire des individus et des communautés qui partagent en commun la langue française. Dans le cadre de cette étude, nous considérons donc comme « francophones » les individus qui ont le français comme langue maternelle de même que tous ceux et celles qui ont une connaissance de cette langue et qui démontrent un intérêt pour la culture francophone.

(2) Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2^e session, 39^e législature, fascicule n^o 2, Ottawa, 11 février 2008, p.62-63.

Lorsqu'ils ont été interrogés à ce sujet, plusieurs témoins ont insisté pour dire qu'il existe plusieurs cultures francophones au Canada. L'expression culturelle et artistique francophone varie grandement selon les provinces, les territoires et les régions. Elle a de multiples visages et s'est considérablement enrichie grâce à la présence d'un nombre croissant d'immigrants. Elle touche à différents secteurs (musique, théâtre, édition, arts visuels, etc.) qui ne sont pas tous développés au même niveau. Ainsi, la promotion des arts et de la culture francophones doit se faire dans un contexte de diversité. En d'autres mots, il faut briser les frontières entre les cultures ayant le français en partage.

Dans les communautés francophones en situation minoritaire, les arts et la culture constituent un facteur essentiel de développement et d'épanouissement. La Fédération culturelle canadienne-française a noté que : « La culture francophone et ses manifestations sont des éléments transversaux qui se retrouvent dans l'ensemble des secteurs de la francophonie canadienne et qui permettent de contrer l'exode des jeunes, l'assimilation linguistique et culturelle et les transferts linguistiques »⁽³⁾. Pratiquement tous les aspects du développement communautaire ont une composante artistique ou culturelle, que ce soit en matière d'économie, d'éducation, d'immigration, d'appui aux médias ou de rayonnement international. La culture crée un espace de vie en français où toutes les générations, des plus jeunes aux personnes plus âgées, cohabitent.

À l'échelle du pays, nombreux sont les organismes, les bénévoles, les artistes et les entreprises culturelles qui s'intéressent aux arts et à la culture dans les communautés francophones en situation minoritaire. La présence de ces intervenants se fait sentir à tous les niveaux : national, provincial, régional et local. Les activités dans ce secteur prennent des formes diverses : réseaux de diffusion, galas de la chanson, festivals ou autres événements de la sorte.

Plusieurs intervenants offrent un appui aux arts et à la culture dans les milieux francophones en situation minoritaire. Un bon nombre d'institutions fédérales, de gouvernements provinciaux et de municipalités soutiennent financièrement les organismes œuvrant dans les secteurs culturels et artistiques. L'action gouvernementale en matière culturelle se compose de divers éléments issus de la Constitution, des lois et de politiques mis en place par les différents ordres de gouvernement.

Le gouvernement du Canada joue un rôle essentiel en matière d'appui aux arts et à la culture dans les milieux francophones en situation minoritaire. Le ministère du Patrimoine canadien offre un financement aux organismes et aux artistes par le biais des programmes destinés aux arts et à la culture et des programmes d'appui aux langues officielles. Des fonds sont également disponibles par le biais du Fonds de la Musique du Canada (Musicaction), de l'Office national du film (ONF), du Centre national des Arts, du Conseil des Arts du Canada, de Téléfilm Canada, de la Société Radio-Canada (SRC),

(3) Fédération culturelle canadienne-française, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2^e session, 39^e législature, fascicule n° 2, Ottawa, 11 février 2008, p 66. Il est à noter que l'expression « transfert linguistique » réfère à l'utilisation d'une langue autre que la langue maternelle à la maison.

de la *Canadian Broadcasting Corporation* (CBC) et du Fonds canadien de télévision, qui fera bientôt partie du Fonds des médias du Canada⁽⁴⁾.

Les autres paliers gouvernementaux jouent eux aussi un rôle important en matière d'appui, de promotion et de diffusion des arts et de la culture francophones. Les gouvernements provinciaux peuvent intervenir aussi bien à l'échelle provinciale, nationale qu'internationale. L'appui varie grandement d'une province à l'autre. Par exemple, le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est récemment doté d'outils pour favoriser l'essor des arts et de la culture francophones sur son territoire. Il s'est doté d'une politique du livre qui favorise l'achat et la distribution au sein des écoles et des bibliothèques de livres publiés dans cette province.

Dans le contexte canadien, la promotion des arts et de la culture francophones devrait impliquer une meilleure définition des liens entre le Québec et les communautés francophones en situation minoritaire. Depuis 1995, le gouvernement du Québec a mis en place une politique pour favoriser la collaboration entre les communautés francophones en situation minoritaire et la société civile québécoise dans divers secteurs, dont la culture et les communications. L'engagement à cet égard a été renouvelé en 2006 par le lancement de la *Politique du Québec en matière de francophonie canadienne*⁽⁵⁾. Le gouvernement du Québec s'est engagé à appuyer les secteurs de la culture, la littérature, le théâtre, les communications et la diffusion. De nombreux projets de partenariats ont reçu du financement à cet égard pour les années 2007-2008 et 2008-2009. Dans le cadre de cette étude, le Comité ne s'est pas penché en profondeur sur le rôle que joue cette province dans l'appui aux arts et à la culture dans les milieux francophones en situation minoritaire. La Fédération culturelle canadienne-française s'est dite heureuse de voir que le gouvernement du Québec ait identifié la culture et les communications comme des secteurs de collaboration prioritaires, mais elle doute que les projets mis en place soient automatiquement porteurs pour l'ensemble de la francophonie canadienne⁽⁶⁾.

De leur côté, les municipalités jouent un rôle important pour permettre aux communautés francophones en situation minoritaire de préserver leur identité. Encore une fois, l'appui varie grandement d'un endroit à l'autre. Dans certaines municipalités, le soutien aux activités culturelles n'est pas une priorité. Le maire de la ville de Bathurst (Nouveau-Brunswick) a affirmé : « Nous ne donnons pas beaucoup de subventions de ce genre. Nous évitons de financer les activités culturelles (...) C'est que notre budget est très serré. Comme vous le savez, nous avons perdu notre usine, ce qui s'est traduit par une perte d'un million de dollars pour notre budget de fonctionnement. Cela nous a touchés

(4) Pour un portrait détaillé des politiques et des programmes mis en place par le gouvernement fédéral pour le soutien aux arts et à la culture, veuillez consulter : Commissariat aux langues officielles, *Soutien des institutions fédérales aux arts et à la culture dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire*, Ottawa, mars 2008. Une liste des institutions fédérales œuvrant dans le secteur des arts et de la culture est disponible à la fin de ce rapport.

(5) Gouvernement du Québec, *Politique du Québec en matière de francophonie canadienne : L'avenir en français*, 2006 (<http://www.saic.gouv.qc.ca/publications/politique/politique-franco.pdf>, consulté le 1^{er} avril 2009).

(6) Fédération culturelle canadienne-française, Mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des langues officielles, février 2008.

duement »⁽⁷⁾. Dans la même veine, le maire adjoint de Petit-Rocher (Nouveau-Brunswick) a affirmé que le soutien aux activités sportives semblait être davantage prioritaire, mais qu'il serait profitable de prévoir un montant spécifique destiné aux arts et à la culture. Selon lui : « Chaque municipalité devrait avoir un pourcentage de leur (sic) budget pour les arts et la culture »⁽⁸⁾.

Finalement, d'autres intervenants provenant du secteur privé, du milieu de l'éducation ou des médias sont appelés à soutenir financièrement les arts et à la culture dans les milieux francophones en situation minoritaire.

(7) Maire de Bathurst, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2^e session, 39^e législature, fascicule n^o 7, Bathurst, Nouveau-Brunswick, 4 juin 2008, p. 17-18.

(8) Maire adjoint de Petit-Rocher, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2^e session, 39^e législature, fascicule n^o 7, Bathurst, Nouveau-Brunswick, 4 juin 2008, p. 19.

« Considérant que la culture est un élément essentiel de développement et de revitalisation des communautés francophones et acadiennes, il faut identifier ce secteur d'intervention comme prioritaire et il doit être porté par une réelle volonté politique »⁽⁹⁾.

RÉSUMÉ DES TÉMOIGNAGES ET RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

A. APPUI AUX COMMUNAUTÉS ET AUX ARTISTES

1. Vitalité des communautés

En entreprenant cette étude, le but premier du Comité était de comprendre les enjeux et les défis auxquels les communautés francophones en situation minoritaire sont confrontées en matière d'appui aux arts et à la culture. Grâce aux divers témoignages, le Comité a pu constater que les arts et la culture font partie des principaux axes de développement de ces communautés et qu'ils contribuent à leur vitalité.

2. Exode et éloignement

Ceci dit, la franchise des témoins a su révéler les nombreux défis qui viennent menacer la survie des communautés francophones en situation minoritaire. Devant le Comité, les intervenants culturels ont souligné le manque de ressources et d'outils nécessaires afin d'assurer le développement et la prospérité des communautés francophones en situation minoritaire. L'une des menaces imminentes est l'exode de la population. Selon le maire adjoint de Petit-Rocher, il faut investir davantage dans les arts et la culture de petites communautés afin de garder les gens en région.

Ce sont les arts et la culture qui retiennent les gens ici. On se ramasse dans de petits cafés, dans de petites salles de 40 à 50 places, puis on discute de la culture et des arts. Je pense que pour maintenir des petites municipalités, c'est important d'avoir les arts et la culture. Tu peux avoir une mini galerie d'art dans un petit village qui va être aussi profitable qu'une grosse galerie, et c'est à ce niveau que les petites municipalités pourraient avoir de l'aide.⁽¹⁰⁾

Dans une étude rendue publique en mars 2008, le commissaire aux langues officielles était du même avis : « Dans les petites villes et particulièrement en milieu rural, les activités culturelles facilitent l'interaction, bâtissent la communauté et aident à créer un

(9) Fédération culturelle canadienne-française (février 2008).

(10) Maire adjoint de Petit-Rocher (4 juin 2008), p. 12.

environnement dynamique et ouvert sur l'avenir, un environnement susceptible de contrer l'exode vers les grands centres »⁽¹¹⁾.

Des défis semblables sont vécus dans les communautés du Nord, qui sont très éloignées et très dispersées. Selon l'Association des francophones du Nunavut : « On doit donner aux petites communautés [...] les moyens de s'outiller, les moyens de travailler, de se concerter. C'est fondamental, sinon on va passer à côté de notre grand rêve canadien de dualité linguistique et de survie des communautés »⁽¹²⁾. Aux dires de la Fédération franco-ténoise, il est extrêmement difficile d'assurer la survie des artistes francophones aux Territoires du Nord-Ouest :

Quant au développement d'artistes, il est inexistant. On n'a jamais eu la charrue nécessaire pour faire les labours. On a semé des grains ici et là, quelques artistes poussent de temps à autre et quand il y en a un, on en est très fiers. Les artistes vont chercher de l'aide de façon indirecte via les organismes anglophones qui ont les budgets de promotion. D'autres artistes se débrouillent tous seuls. C'est quasiment un miracle, mais ça arrive. Cela veut dire que le défi des artistes francophones est plus grand. Cela veut aussi dire que des citoyens anglophones généreux aident des artistes francophones. Pour les artistes francophones, c'est une façon d'essayer de survivre dans le domaine.⁽¹³⁾

Des intervenants des provinces ont souligné certains défis associés à l'exode des jeunes. Le Conseil culturel fransaskois a dit travailler « sur le développement d'une stratégie afin de ramener nos jeunes en Saskatchewan et les y garder »⁽¹⁴⁾. La Société franco-manitobaine a de son côté affirmé que : « Un programme qui s'appelle "Place aux Jeunes" a été élaboré il y a quelques années. Cela nous a permis de constater que nos jeunes ont quitté pour aller étudier dans de plus gros centres. On a voulu savoir comment on pouvait les ramener chez nous. Ce programme a connu beaucoup de succès durant les deux premières années »⁽¹⁵⁾. En Ontario, l'exode des jeunes était aussi la source d'incertitudes⁽¹⁶⁾.

3. Infrastructures

Les témoignages ont révélé qu'il y a un manque d'infrastructures dans le secteur des arts et de la culture. Certains intervenants culturels travaillent ardemment à l'aménagement

(11) Commissariat aux langues officielles (mars 2008), p. 16.

(12) Association des francophones du Nunavut, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2^e session, 39^e législature, fascicule n^o 3, Ottawa, 10 mars 2008, p. 75.

(13) Fédération franco-ténoise, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2^e session, 39^e législature, fascicule n^o 3, Ottawa, 10 mars 2008, p. 78.

(14) Conseil culturel fransaskois, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2^e session, 39^e législature, fascicule n^o 3, Ottawa, 10 mars 2008, p. 60.

(15) Société franco-manitobaine, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2^e session, 39^e législature, fascicule n^o 3, Ottawa, 10 mars 2008, p. 70.

(16) Assemblée de la francophonie de l'Ontario, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2^e session, 39^e législature, fascicule n^o 6, Ottawa, 12 mai 2008, p. 9.

culturel du territoire pour combler ce manque. Dans le secteur de la production, il n'y a pas suffisamment de salles de spectacles. Dans certains cas, les infrastructures existantes sont obligées de fermer leurs portes. Cela crée des difficultés de production en région et entraîne des coûts de production très exigeants, comme l'a souligné la Société culturelle régionale de Népisiguit :

On a un peu changé notre direction parce qu'avant, on touchait toutes les petites municipalités, mais avec la fermeture de plusieurs locaux qui ne sont pas équipés, bien souvent il faut l'équiper de A à Z quand on a une activité, que ce soit un lancement de livre, un spectacle ou un autre. Cela devient très taxant lorsque l'équipement technique finit par coûter plus cher que l'artiste lui-même.⁽¹⁷⁾

Les témoignages ont montré que les communautés doivent se doter de leurs propres infrastructures pour servir de lieux de rassemblement et de vitrines culturelles. Les centres scolaires communautaires sont perçus comme de bons points de repère. Selon Bernard Lord, auteur du *Rapport sur les consultations du gouvernement du Canada sur la dualité linguistique et les langues officielles* : « Le centre communautaire offre des activités culturelles et artistiques, c'est un lieu de rassemblement pour la communauté qui permet à ses membres d'échanger et de renforcer leur appartenance. C'est aussi une vitrine pour s'épanouir et faire connaître leur communauté et leur culture »⁽¹⁸⁾. M. Lord a affirmé qu'une fois les infrastructures complétées, les communautés doivent s'engager à les faire vivre, les faire vibrer⁽¹⁹⁾.

4. Essoufflement des bénévoles

Comme nous le verrons plus loin dans ce rapport, les représentants des communautés francophones en situation minoritaire ont affirmé ne pas avoir suffisamment de financement disponible pour appuyer les arts et la culture. Le manque de financement, conjugué à la perte de population, peuvent avoir des effets à plusieurs niveaux. Selon les témoignages, les organismes culturels et artistiques ont besoin d'un plus grand appui pour le personnel, les bénévoles et les artistes sur le terrain.

Selon le maire de Bathurst, le nombre de bénévoles est en baisse dans certaines régions⁽²⁰⁾. De plus, de nombreux bénévoles sont au bord de l'essoufflement. Selon le Père Zoël Saulnier : « Dans des causes culturelles comme celles que je viens de mentionner, il y a souvent des pertes d'énergie et souvent une fatigue chez les bénévoles qui maintiennent à bout de bras des projets valables, mais des projets qui mobilisent

(17) Société culturelle régionale Népisiguit, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2^e session, 39^e législature, fascicule n^o 7, Bathurst, Nouveau-Brunswick, 4 juin 2008, p. 27.

(18) Bernard Lord, *Délibérations Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2^e session, 39^e législature, fascicule n^o 4, Ottawa, 7 avril 2008, p. 17.

(19) *Ibid.*, p. 18.

(20) Maire de Bathurst (4 juin 2008), p. 14.

toujours les mêmes personnes »⁽²¹⁾. Pour remédier à ce problème, on propose de créer des postes permanents en région, pour éviter que les sociétés culturelles soient obligées de fermer leurs portes.

Cet essoufflement s'explique par un processus de financement considéré comme trop lourd et inadapté au contexte minoritaire. Le Regroupement des éditeurs canadiens-français a décrit la situation comme suit : « Ce qui se passe, c'est qu'on épuise nos gestionnaires et on multiplie leurs tâches. En quelque sorte, ils n'y arrivent pas et cela devient encore plus grave si la paye n'arrive pas au bout de deux semaines parce qu'il n'y a pas assez d'argent. Cela devient tragique »⁽²²⁾. Selon la Fédération culturelle de l'Île-du-Prince-Édouard : « Nos acteurs culturels sont essoufflés, car ils consacrent beaucoup d'heures à essayer d'amener la culture francophone dans un milieu minoritaire qui est entrain de s'angliciser de plus en plus »⁽²³⁾.

Dans ces conditions, les témoins sont d'avis qu'il faut trouver des moyens d'encourager les jeunes à prendre la relève au sein des organismes culturels et artistiques. Il s'agit d'une tâche très difficile à accomplir lorsque les moyens financiers manquent. Selon la Fédération culturelle canadienne-française : « Nos membres arrivent à un certain âge et on n'a pas les moyens financiers d'avoir des salaires compétitifs comparés à d'autres domaines – le domaine économique, technologique et autres »⁽²⁴⁾. Un des messages le plus souvent véhiculé par les organismes culturels et artistiques est le suivant : il est nécessaire d'appuyer les gens qui sont sur le terrain, qu'ils soient employés ou bénévoles. À ce propos, la Fédération culturelle canadienne-française a dit : « On parle souvent de gestion axée sur les résultats, mais pour avoir des résultats, encore faut-il avoir des gens sur le terrain pour être capable de mener à bien ces projets. Il ne s'agit pas seulement de ressources humaines payées, mais aussi de bénévoles, de gens qui travaillent et qui sont engagés sur le terrain [...] [T]ant et aussi longtemps qu'on n'aura pas investi pour garder des gens sur place, sur le terrain, il sera difficile d'avoir des résultats »⁽²⁵⁾.

B. APPUI À LA DIVERSITÉ

1. Briser les frontières

Comme l'ont montré les témoignages, la francophonie canadienne d'aujourd'hui est de plus en plus multiculturelle. La promotion des arts et de la culture francophones doit se faire dans ce contexte de diversité. Il faut briser les frontières entre les cultures. Il y a de

(21) Père Zoël Saulnier (5 juin 2008), p. 77.

(22) Regroupement des éditeurs canadiens-français, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2^e session, 39^e législature, fascicule n^o 6, Ottawa, 26 mai 2008, p. 48.

(23) Fédération culturelle de l'Île-du-Prince-Édouard, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2^e session, 40^e législature, fascicule n^o 6, 12 mai 2008, p. 7.

(24) Fédération culturelle canadienne-française, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2^e session, 40^e législature, fascicule n^o 4, Ottawa, 30 mars 2009, p. 15.

(25) *Ibid.*, p. 15.

grands enjeux en matière de circulation des artistes et des œuvres au sein même des communautés francophones en situation minoritaire. Productions Ode inc. a affirmé devant le Comité : « Je ne comprends pas pourquoi Patrimoine canadien n'a pas de programmes pour mieux connaître les Franco-manitobains, les gens de Terre-Neuve, afin qu'il y ait un échange. Que ce soit Québec, hors Québec, pour qu'on se connaisse vraiment entre minorités »⁽²⁶⁾. Selon les témoignages, il faut permettre aux communautés de se voir entre elles, car il existe une certaine méconnaissance de ce qui se fait ailleurs au Canada en matière d'arts et de culture francophones. Selon René Cormier, directeur du bureau de suivi des *États généraux sur les arts et la culture en Acadie (2007)* :

[...] L'avenir de l'Acadie passe par sa capacité à se déployer ici sur le territoire des Maritimes, de l'Atlantique au Nouveau-Brunswick, mais également ailleurs dans la francophonie, dans les communautés francophones de ce pays et dans la grande francophonie internationale. Alors comment [...] favorise-t-on un développement de marché pour nos artistes afin qu'ils puissent être présents et accéder aux autres marchés francophones? C'est une manière pour eux de vivre et c'est une manière en même temps de faire rayonner la culture acadienne.⁽²⁷⁾

En plus d'accroître leur présence au sein même des communautés francophones en situation minoritaire, les intervenants culturels doivent sans cesse chercher des moyens d'attirer de nouveaux publics issus de la majorité anglophone, des immigrants de première et de seconde génération, des couples exogames⁽²⁸⁾ et des autres pays. Selon les témoignages entendus, les institutions fédérales doivent trouver des moyens de favoriser les échanges entre les artistes canadiens. À ce sujet, le Centre national des Arts a mis sur pied les festivals « Scène », qui ont pour but « de permettre à des artistes qui sont connus dans leur province, mais qui ne le sont pas nécessairement à l'extérieur de leur province, de se faire un nom à l'échelle nationale. Cela permet aussi à des artistes de s'illustrer à l'échelle internationale [...] Cela permet à des artistes d'échanger entre eux et à toute la population de voir la démonstration des richesses de la culture francophone, anglophone et [autochtone] »⁽²⁹⁾.

2. Immigrants

En ce qui concerne l'immigration, les structures d'accueil dans les communautés doivent être en mesure d'attirer et de retenir les immigrants. Ainsi, les infrastructures culturelles doivent être suffisamment développées et accessibles pour que ces immigrants puissent

(26) Productions Ode inc., *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2^e session, 39^e législature, fascicule n^o 7, Pokemouche, Nouveau-Brunswick, 5 juin 2008, p. 108.

(27) René Cormier, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2^e session, 39^e législature, fascicule n^o 7, Pokemouche, Nouveau-Brunswick, 5 juin 2008, p. 80-81.

(28) Dans le contexte de cette étude, les couples exogames sont ceux où un seul parent est francophone.

(29) Centre national des Arts, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2^e session, 39^e législature, fascicule n^o 5, Ottawa, 28 avril 2008, p. 26.

développer un sentiment d'appartenance à la communauté francophone. Des campagnes de sensibilisation auprès des immigrants sont nécessaires pour les intégrer dans les communautés.

L'Ontario constitue un bon exemple des liens qui existent entre la langue, l'identité, la culture et l'immigration. Devant le Comité, l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario a affirmé ce qui suit :

Le phénomène de l'immigration représente également un défi important. Depuis 2001, le pourcentage des immigrants francophones oscille entre 10 et 13 p. 100 de la population totale. C'est un défi intéressant parce que cela change la culture de notre Francophonie ontarienne, cela apporte une énergie et une source intéressante de diversité. J'aimerais porter votre attention qu'il serait important de faire une campagne de promotion auprès des immigrants pour les aviser justement qu'il existe des communautés francophones en Ontario. Trop souvent, ils l'apprennent une fois bien engagés dans une communauté anglophone et on les perd. Des démarches ont été entreprises avec le gouvernement de l'Ontario pour sensibiliser les immigrants à ce sujet. L'identité et la langue sont au cœur du projet francophone de tous les territoires et les provinces. La Francophonie ontarienne est une collectivité très diversifiée sur le plan ethnique, démographique et géographique.⁽³⁰⁾

De plus en plus, les francophones du Canada s'ouvrent aux autres cultures et s'enrichissent du bagage culturel des immigrants. La Société franco-manitobaine s'est exprimée ainsi devant le Comité : « Il est question d'agrandir notre espace. C'est un défi auquel la Société franco-manitobaine travaille depuis quelques années et elle croit que l'immigration est devenue l'élément clé de ce défi. On réalise de plus en plus que l'agrandissement de l'espace passe par le fait d'accepter que cela risque de changer le portrait. Je ne pense pas que ce soit quelque chose de négatif. Au contraire, cela ne peut qu'apporter du positif et d'autres richesses. Il faut embrasser l'idée d'agrandir notre espace dans le contexte d'un plan global »⁽³¹⁾. La culture devient un moyen par lequel tous ceux et celles qui partagent en commun la langue française peuvent se rapprocher, comme en a témoigné l'Association des francophones du Nunavut : « À Iqaluit, qu'on soit Arabe, qu'on soit Noir, qu'on soit du Québec ou du Manitoba, on parle le français et on vibre sur la musique en français, quand on a l'occasion d'en avoir »⁽³²⁾.

(30) Assemblée de la francophonie de l'Ontario (12 mai 2008), p. 10.

(31) Société franco-manitobaine (10 mars 2008), p. 70.

(32) Association des francophones du Nunavut (10 mars 2008), p. 86.

C. APPUI AU MILIEU ÉDUCATIF

1. Rétention des jeunes

Selon les témoignages, la construction identitaire, l'assimilation et la rétention des jeunes sont des défis permanents. Devant le comité, la Société culturelle des Tracadilles a dit : « Nous avons (...) comme défi l'éducation culturelle chez la population en général, mais surtout chez les jeunes. Nous devons, avec les écoles et autres organismes culturels, rendre les arts accessibles tant du point de vue artistique qu'économique »⁽³³⁾. Ces défis peuvent s'avérer insurmontables lorsque le financement est inadéquat. Le Maire adjoint de Petit-Rocher a affirmé que « c'est en investissant dans les arts et la culture que l'on peut intéresser les jeunes »⁽³⁴⁾. Or, il est de plus en plus difficile pour les petites communautés de retenir les jeunes en région. Pour remédier à ce problème, le maire adjoint de Petit-Rocher est d'avis qu'il faut éduquer les jeunes « au fait qu'ils peuvent travailler en région à moins de salaire, mais bien vivre et y vivre en santé »⁽³⁵⁾.

L'éducation culturelle des jeunes passe d'abord par l'école, mais elle doit également se faire au-delà de la salle de classe. Selon la Fédération culturelle canadienne-française : « La situation est urgente. Certaines recherches d'universitaires ont révélé que nos jeunes décrochent de leur culture francophone. Il faut donc leur faire redécouvrir la vitalité et la richesse de leur culture francophone à l'extérieur du milieu scolaire »⁽³⁶⁾.

2. Animation culturelle dans les écoles

L'apprentissage de la langue et de la culture francophones résulte d'un effort partagé entre les familles, les écoles et les communautés. Au cours des dernières années, la Fédération culturelle canadienne-française a mis sur pied l'initiative « lien langue-culture-éducation » qui insiste sur le rôle essentiel de l'éducation artistique et de l'animation culturelle au sein des écoles. Elle souhaite ainsi mettre sur pied « un nouveau modèle d'école en mesure d'offrir aux jeunes un "projet culturel" susceptible de nourrir leur identité, leur appartenance et leur citoyenneté »⁽³⁷⁾.

Les témoignages ont montré que la place des arts et de la culture dans les écoles francophones en milieu minoritaire doit être accrue et valorisée. Selon la Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick, cela constitue pour les écoles un enjeu de

(33) Société culturelle des Tracadilles, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2^e session, 39^e législature, fascicule n^o 7, Pokemouche, Nouveau-Brunswick, 5 juin 2008, p. 99.

(34) Maire adjoint de Petit-Rocher (4 juin 2008), 21.

(35) *Ibid.*

(36) Fédération culturelle canadienne-française (30 mars 2009), p. 17.

(37) Site Web de la Fédération culturelle canadienne-française, « Lien langue – culture – éducation (LCE) »

(http://www.fccf.ca/index.cfm?Voir=sections_liste&Id=3275&M=1566&Sequence_No=3275&Niveau=2&Repertoire_No=-2062714230, consulté le 1^{er} avril 2009).

société, « particulièrement en milieu minoritaire où les écoles ont le double mandat de la réussite scolaire et de la construction identitaire »⁽³⁸⁾. Il serait important que les institutions fédérales œuvrant dans le secteur des arts et de la culture s'impliquent dans les écoles. Par exemple, le Centre national des Arts distribue des trousseaux pédagogiques et offre des activités éducatives en milieu scolaire axées sur l'enseignement de la musique⁽³⁹⁾. René Cormier a proposé d'inclure des stratégies plus ciblées en faveur de l'intégration des arts et de la culture dans les écoles dans les ententes fédérales-provinciales en éducation⁽⁴⁰⁾.

Au Nouveau-Brunswick, plusieurs conseils scolaires ont adopté des politiques culturelles ou font appel à des agents de développement (aussi appelés animateurs culturels) pour appuyer la construction identitaire des élèves francophones. Le Comité applaudit ces efforts. Malgré tout, il peut s'avérer difficile de travailler au développement de la construction identitaire car de plus en plus de jeunes consomment de la musique, de la télévision et du cinéma anglophones. Comme l'a affirmé la Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick : « C'est un défi parce que pour les jeunes, c'est "cool" de parler en anglais, c'est "cool" d'avoir de la musique en anglais, c'est "cool" de faire ces choses-là »⁽⁴¹⁾. En plus de travailler à la construction identitaire des jeunes, les animateurs culturels ont comme mandat de rassembler les jeunes par l'entremise des arts et de la culture. Cela s'avère nécessaire pour retenir les jeunes dans les communautés. Pour certaines régions, il s'agit d'un défi de taille, surtout là où il y a beaucoup de couples exogames⁽⁴²⁾.

Afin d'assurer que les jeunes deviennent des citoyens actifs sur le plan artistique et culturel, plusieurs croient qu'il est nécessaire de les initier à la consommation de produits culturels francophones dès le tout jeune âge. Les témoignages suivants le montrent bien :

En reconnaissant le rôle et l'importance du développement culturel et identitaire, nous avons cru important d'offrir une programmation culturelle de qualité et gratuite à tous les élèves de la maternelle à la 12^e année.⁽⁴³⁾

C'est vraiment un défi. On est vraiment choqué dans nos écoles maintenant d'avoir [des animateurs culturels] qui aident les enseignants. En ayant les activités, en voyant les artistes, c'est vraiment très, très important pour les jeunes parce que cela crée (sic) une impression. Les

(38) Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2^e session, 39^e législature, fascicule n^o 7, Bathurst, Nouveau-Brunswick, 4 juin 2008, p. 61.

(39) Centre national des Arts (28 avril 2008), p. 26.

(40) René Cormier (5 juin 2008), p. 89.

(41) Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick (4 juin 2008), p. 69.

(42) *Ibid.*, p. 74.

(43) District scolaire 9 de la Péninsule acadienne, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2^e session, 39^e législature, fascicule n^o 7, Bathurst, Nouveau-Brunswick, 4 juin 2008, p. 65.

jeunes sont fascinés par tout ça et ils voient que c'est maintenant "cool" d'avoir des activités artistiques et culturelles en français.⁽⁴⁴⁾

Le milieu des arts et de la culture revendique depuis longtemps l'établissement de liens plus étroits avec celui de l'éducation. La création d'une synergie entre ces secteurs clés leur permettrait d'aider les élèves à développer une appréciation accrue des arts et une soif de vie culturelle en français, mais les efforts en ce sens demeurent marginaux et reposent, la plupart du temps, sur un petit nombre d'enseignants qui sont peu appuyés par le personnel cadre qui les supervise. Résultat : les enfants qui n'ont pas été initiés à la consommation de produits artistiques sont peu susceptibles de le faire une fois devenus adultes.⁽⁴⁵⁾

3. Relève

La consommation de produits artistiques en français contribue au développement de la relève. Le Comité constate que toutes les institutions fédérales rencontrées dans le cadre de cette étude ont mis en place, à des degrés divers, des initiatives pour appuyer la relève artistique. Ce genre d'appui est essentiel dans les milieux francophones en situation minoritaire, où le soutien à la relève est synonyme de survie. Un témoin du milieu de l'édition a affirmé : « On est là pour encourager les jeunes et leur montrer qu'ils sont capables de produire ici en Acadie, sans avoir besoin d'aller dans les grands centres. On s'acharne là-dessus, et finalement cela donne des résultats très concrets »⁽⁴⁶⁾.

4. Formation des artistes

La formation des artistes a été l'un des thèmes récurrents abordés lors des audiences publiques. Selon la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada : « Il s'agit d'investir dans la formation des ressources humaines en vue d'améliorer les capacités et les compétences ainsi que l'efficacité des francophones dans la création et l'innovation, dans la production, la promotion et la diffusion des activités, des biens et des services culturels en français »⁽⁴⁷⁾. L'Association des groupes en arts visuels francophones est du même avis : « À tous les niveaux scolaires, primaire, secondaire et universitaire, l'appui est nécessaire pour favoriser une meilleure compréhension de l'art, de son importance et de l'intégration artistique dans tous ces milieux »⁽⁴⁸⁾.

(44) Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick (4 juin 2008), p. 69.

(45) Association des théâtres francophones du Canada, Mémoire déposé au Comité sénatorial permanent des langues officielles, 22 mai 2008.

(46) Éditions Perce-Neige, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2^e session, 39^e législature, fascicule n^o 7, Bathurst, Nouveau-Brunswick, 4 juin 2008, p. 49.

(47) Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2^e session, 39^e législature, fascicule n^o 2, Ottawa, 11 février 2008, p. 63.

(48) Association des groupes en arts visuels francophones, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2^e session, 39^e législature, fascicule n^o 6, Ottawa, 26 mai 2008, p. 42.

D. APPUI AUX MÉDIAS

Pour que la culture soit au cœur du développement et de l'épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire, il faut que les gens qui en sont issus puissent se voir et s'entendre. Ils doivent voir et entendre ce qui se fait dans les communautés francophones ailleurs au pays. Toutes les couches de la population, des plus jeunes aux plus âgés, doivent être rassemblées autour d'un projet culturel porteur de sens et reflétant les différentes facettes de leur identité. Pour que les fonds investis dans les arts et la culture francophones aient des retombées véritables, un appui est nécessaire à toutes les phases de la chaîne de production culturelle. La construction identitaire passe par la célébration de cette culture. Les médias communautaires et les diffuseurs publics ont un rôle important à jouer à cet égard.

1. Radios et journaux communautaires

Les médias communautaires, autant les radios que les journaux, jouent un rôle essentiel dans l'épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire. Leur contribution au développement des arts et de la culture, en particulier, et à la vitalité des communautés, de façon plus générale, ne semble pas être suffisamment reconnue par le gouvernement fédéral. Les médias communautaires n'ont pas été ciblés comme un secteur prioritaire de développement, ni dans le Plan d'action (2003-2008), ni dans la Feuille de route (2008-2013).

Selon l'Alliance des radios communautaires du Canada : « Les radios communautaires jouent un rôle important dans leur communauté à travers le pays. On a constaté une transformation dans les communautés où les radios communautaires ont pris naissance. Une augmentation marquée des enregistrements de disques d'artistes franco-canadiens émergents, une croissance dans la vente des billets de spectacles et une participation accrue des citoyens sont à noter »⁽⁴⁹⁾.

Les radios et les journaux communautaires sont des partenaires de taille dans le financement d'événements culturels qui ont lieu dans les communautés. En plus d'être un lien d'information à l'image des communautés, ils sont des bâtisseurs de la capacité de vivre en français. Ils constituent des lieux où les communautés se rassemblent, innovent et suscitent la création d'emplois dans de nombreux secteurs. L'Association de la presse francophone est d'avis qu'ils sont souvent les seuls médias « qui représentent et qui s'intéressent continuellement à cette culture francophone »⁽⁵⁰⁾. Ils permettent de rejoindre divers publics : francophones et francophiles, jeunes et moins jeunes, nouveaux arrivants. En somme, ces outils de communication sont la clé du reflet de la culture francophone, de sa valorisation et de son développement.

(49) Alliance des radios communautaires du Canada, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 1^{re} session, 39^e législature, fascicule n^o 16, Ottawa, 28 mai 2007, p. 7.

(50) Association de la presse francophone, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 1^{re} session, 39^e législature, fascicule n^o 16, Ottawa, 28 mai 2007, p. 12.

Malgré leur contribution reconnue, les représentants des médias communautaires estiment ne pas recevoir suffisamment d'aide des gouvernements pour maintenir leurs acquis et renforcer leurs capacités. Les besoins sont de différents ordres : accroissement du financement, formation et professionnalisation des jeunes qui veulent faire carrière dans les médias, appui aux infrastructures et développement de nouveaux marchés. La situation est particulièrement difficile dans les petites radios communautaires. Selon la Fédération franco-ténoise : « Notre réalité dans tout cela est de courir après l'argent. On s'essouffle à courir après les projets, parce que le support n'existe pas. Donc on brûle notre monde, on les perd, on espère pouvoir les remplacer. C'est de cette façon que l'on fonctionne. Ce n'est pas la façon la plus responsable d'administrer, mais c'est la seule qu'on nous donne »⁽⁵¹⁾.

L'Alliance des radios communautaires du Canada et la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse ont demandé au gouvernement de créer le Fonds canadien des radios communautaires, qui aurait pour mandat de soutenir le développement des radios communautaires dans l'ensemble du pays⁽⁵²⁾. Le Fonds a effectivement vu le jour en mai 2008.

Les médias communautaires sont sous-utilisés par le gouvernement fédéral en matière de publicité. « Les agences de placement-média ne nous connaissent pas, elles ignorent notre existence. Elles se contentent des secteurs généraux. Il s'agit bien souvent d'agences anglophones. Il faut toujours revendiquer. Depuis huit ans, nous tentons, avec beaucoup de difficulté, d'aller chercher notre part de la publicité gouvernementale »⁽⁵³⁾. Il semble que les institutions fédérales comprennent mal leurs obligations en cette matière. En mars 2006, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a mis à la disposition des institutions fédérales un guide intitulé *Publicité auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire : Pratiques exemplaires en publicité gouvernementale*. Selon l'Alliance des radios communautaires:

Rendre ce guide exécutoire, en conformité avec l'obligation des institutions fédérales d'adopter des mesures positives pour appuyer le développement des communautés minoritaires et promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne, pourrait avoir un impact sur les habitudes de planification des campagnes publicitaires des agences et des ministères.⁽⁵⁴⁾

Le Comité est d'avis que le gouvernement doit appuyer davantage les médias communautaires. Malgré sa contribution essentielle à la vie communautaire, le secteur des médias et des communications n'a pas été reconnu à sa juste valeur par le

(51) Fédération franco-ténoise (10 mars 2008), p. 77.

(52) Alliance des radios communautaires du Canada (28 mai 2007), p. 8; Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, fascicule n° 17, Ottawa, 11 juin 2007, p. 6 et 24.

(53) Alliance des radios communautaires du Canada (28 mai 2007), p. 19.

(54) Alliance des radios communautaires du Canada, *Mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des langues officielles*, mai 2007.

gouvernement fédéral au cours des cinq années couvertes par le Plan d'action. Au cours des audiences publiques, des témoins rencontrés ont demandé au gouvernement d'ajouter un volet « médias et communications » à la seconde phase de la stratégie gouvernementale en matière de langues officielles. Cette demande faisait d'ailleurs partie du rapport de consultation préparé par Bernard Lord à l'hiver 2008. Ce dernier avait recommandé « que la nouvelle stratégie bonifie l'appui au secteur des communications et des médias communautaires dans le but de promouvoir les échanges et le partage d'information au sein des communautés, mais aussi entre elles »⁽⁵⁵⁾. Malgré la recommandation de M. Lord, le gouvernement a décidé de ne pas inclure le secteur des médias et des communications dans la Feuille de route (2008-2013). Le Comité trouve cette situation regrettable.

Le Comité demande au ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, en sa qualité de coordonateur du dossier des langues officielles, de prendre les mesures nécessaires afin que l'ensemble des institutions fédérales adoptent des mesures positives à l'égard des médias communautaires, autant les radios que les journaux. Le Comité soutient que ces derniers doivent obtenir une part juste et équitable du budget total de la publicité gouvernementale afin qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Les institutions fédérales doivent s'assurer d'utiliser efficacement ces médias et réserver une partie prédéterminée de leurs dépenses de publicité à leur intention. Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 1 :

Que le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles prenne les mesures nécessaires afin que toutes les institutions fédérales :

- a) utilisent efficacement les médias de langue officielle en situation minoritaire (radios et journaux communautaires);**
- b) réservent une partie prédéterminée des dépenses de publicité gouvernementale à l'intention des médias communautaires.**

2. Télédiffuseurs

Du côté de la télévision, des chaînes régionales comme TFO contribuent au rayonnement de la culture francophone en milieu minoritaire. Les télédiffuseurs nationaux ont aussi un rôle important à jouer à cet égard. Selon l'Alliance des producteurs francophones du Canada : « Lorsque les jeunes se voient à l'écran, ils existent; s'ils ne se voient pas, ils n'existent pas. C'est la raison pour laquelle nous faisons beaucoup de pressions afin que les télédiffuseurs, notamment ceux qui demandent des licences nationales – les télédiffuseurs publics comme Radio-Canada, ou privés comme TVA –, aient cette

(55) Bernard Lord, *Rapport sur les consultations du gouvernement du Canada sur la dualité linguistique et les langues officielles*, février 2008, p. 23.

obligation de refléter la réalité des francophones hors Québec »⁽⁵⁶⁾. À ce sujet, l'Alliance recommande : « Que le CRTC impose un minimum de 15 p. 100 de contenu francophone hors Québec comme condition de licence aux télédiffuseurs publics et privés possédant ou demandant une licence de diffusion nationale, et ce sur l'ensemble des licences que ces télédiffuseurs attribuent à la production indépendante »⁽⁵⁷⁾.

Devant le Comité, le commissaire aux langues officielles a présenté les résultats d'une étude qu'il a publiée en janvier 2009. Selon lui : « Les intervenants fédéraux doivent redoubler d'efforts pour mieux représenter les communautés de langues officielles au petit écran. L'éloignement des centres de décisions, le sous-développement de leurs infrastructures et le manque de fonds figurent parmi les défis examinés dans l'étude »⁽⁵⁸⁾. L'étude du commissaire aux langues officielles présentait des recommandations au ministère du Patrimoine canadien, au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) et à la SRC pour appuyer la production télévisuelle des communautés et renforcer la concertation des institutions fédérales à cet égard. Le commissaire aux langues officielles a insisté sur l'importance de « soutenir la production d'émissions canadiennes d'animation et d'émissions en direct de langue française pour les enfants et les jeunes »⁽⁵⁹⁾. Il a demandé plus particulièrement à la SRC de « redoubler d'efforts afin de diffuser sur ses ondes des séries canadiennes originales de langue française pour les enfants et les jeunes »⁽⁶⁰⁾.

Des témoins ont souligné que la SRC, en tant que diffuseur public national, joue un rôle très important en matière d'appui aux arts et à la culture dans les milieux francophones en situation minoritaire. Selon le commissaire aux langues officielles : « Il ne faut jamais sous-estimer le rôle que peuvent jouer la CBC et Radio-Canada pour ce qui est d'offrir aux gens un accès constant à leur culture, dans leur langue, partout au Canada »⁽⁶¹⁾. La SRC s'avère un partenaire de taille pour plusieurs événements culturels qui ont lieu en milieu minoritaire francophone. Plusieurs représentants communautaires sont d'avis qu'elle doit accroître la visibilité des communautés francophones en situation minoritaire et de ses artistes dans les émissions nationales, aux heures de grande écoute⁽⁶²⁾. Un représentant de la SRC a affirmé devant le Comité que la haute direction de son

(56) Alliance des producteurs francophones du Canada, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2^e session, 39^e législature, fascicule n^o 6, Ottawa, 26 mai 2008, p. 39.

(57) Alliance des producteurs francophones du Canada, *La production cinématographique et télévisuelle en milieu minoritaire : bilan et perspectives*, Mémoire au Comité sénatorial permanent des langues officielles, septembre 2007.

(58) Commissaire aux langues officielles, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2^e session, 40^e législature, fascicule n^o 1, Ottawa, 2 mars 2009, p. 20.

(59) Commissariat aux langues officielles, *Ombres sur le paysage télévisuel canadien : Place du français sur les ondes et production en contexte minoritaire*, Ottawa, janvier 2009, p. 45.

(60) *Ibid.*, p. 51.

(61) Commissaire aux langues officielles, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 1^{re} session, 39^e législature, fascicule n^o 16, Ottawa, 4 juin 2007, p. 37.

(62) Fédération culturelle canadienne-française (11 février 2008), p. 69; René Cormier (5 juin 2008), p. 82 et 93; Productions Ode inc. (5 juin 2008), p. 97.

organisme est davantage sensibilisée qu'avant à l'importance de représenter les régions ainsi que la francophonie canadienne⁽⁶³⁾.

Cependant, les récentes compressions effectuées par la SRC – affectée au même titre que les autres télédiffuseurs par la crise économique – apportent une ombre au tableau. La couverture culturelle et la couverture régionale s'en trouvent fragilisées. Selon la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada : « Radio-Canada est ce qui permet à nos jeunes de demeurer éveillés à la culture, de développer la relève et de garder notre sentiment d'identité. Si on n'a pas de services en français à Radio-Canada, vous savez, le Canada est un très grand pays, alors à qui appartient-on? Quelle sorte d'identité développe-t-on si on n'a pas ce service? »⁽⁶⁴⁾.

Le Comité encourage fortement la SRC à mettre en valeur la réalité des communautés francophones en situation minoritaire dans le cadre de sa programmation. Cela doit se refléter dans le nombre d'émissions produites à l'extérieur du Québec, dans la programmation régionale ainsi que dans les émissions nationales. Le Comité est d'avis que la SRC doit assurer que la programmation nationale diffuse du contenu qui reflète la francophonie canadienne, aux heures de grande écoute. La SRC a un rôle essentiel à jouer dans la promotion des arts et de la culture francophones. Malgré le contexte économique actuel, elle demeure un partenaire essentiel à cet égard. Pour permettre à l'ensemble des francophones du pays d'avoir accès à du contenu à leur image, le Comité recommande :

Recommandation 2 :

Que la Société Radio-Canada assure une visibilité appropriée aux communautés francophones en situation minoritaire dans le cadre de sa programmation.

Les organismes culturels et artistiques attendent beaucoup du nouveau Fonds des médias du Canada – provenant de la fusion du Fonds canadien de télévision et du Fonds des nouveaux médias du Canada – qui sera opérationnel à partir du 1^{er} avril 2010. La Fédération culturelle canadienne-française s'est exprimée ainsi devant le Comité :

Nos producteurs indépendants hors Québec ont toujours eu accès à une enveloppe budgétaire spécifique pour la production indépendante. D'après les échos de l'Alliance des producteurs [francophones] du Canada, cette enveloppe sera préservée, ce qui est une bonne nouvelle en soi. On est encore en négociations pour connaître les modalités exactes. Nous comptons poursuivre notre lutte afin que les producteurs indépendants francophones hors Québec soient considérés. Ces gens produisent des émissions régionales qui témoignent de la réalité des communautés francophones et acadiennes. Elles sont diffusées dans nos communautés

(63) Société Radio-Canada, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2^e session, 39^e législature, fascicule n^o 5, Ottawa, 28 avril 2008, p. 29.

(64) Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2^e session, 40^e législature, fascicule n^o 4, Ottawa, 30 mars 2009, p. 16.

francophones et acadiennes par la Société Radio-Canada. Il est essentiel que nos gens voient leur réalité à l'écran et que nos jeunes se reconnaissent. Cet élément est nécessaire à la vitalité de notre culture francophone et celle de nos communautés francophones et acadiennes pour l'affirmation de ce sentiment d'appartenance.⁽⁶⁵⁾

Dans un mémoire, l'Alliance des producteurs francophones du Canada a affirmé que son absence au conseil d'administration du Fonds canadien de télévision contrevenait aux dispositions inscrites dans la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, car les intérêts des producteurs francophones n'y étaient plus adéquatement représentés⁽⁶⁶⁾. Dans son étude parue en janvier 2009, le commissaire aux langues officielles en est arrivé à la même conclusion et a fait une recommandation au ministère du Patrimoine canadien pour s'assurer que la situation particulière de ces producteurs soit prise en compte. Le commissaire aux langues officielles a dit que : « l'absence de représentants provenant des CLOSM [communautés de langue officielle en situation minoritaire] prive le conseil d'administration, d'une part de renseignements importants sur les conditions de production qui prévalent dans les communautés minoritaires et, d'autre part, d'une vision élargie de la réalité francophone canadienne »⁽⁶⁷⁾. L'Alliance des producteurs francophones du Canada souhaite que le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles s'engage à nommer des membres au conseil d'administration du Fonds des médias du Canada qui connaîtront les réalités auxquelles font face les producteurs francophones en milieu minoritaire. La Fédération culturelle française a présenté la même demande devant le Comité⁽⁶⁸⁾.

Le Comité est d'avis que plus les communautés de langue officielle en situation minoritaire sont impliquées dans les décisions prises par le gouvernement, plus elles ont des chances de voir leurs besoins reconnus et respectés. La nomination de représentants de ces communautés au sein des conseils d'administration d'organismes fédéraux constitue une bonne façon d'assurer la prise en compte de ces besoins. Le Comité désire faire écho aux nombreux témoignages qu'il a reçus dans le cadre de cette étude. Dans cette perspective, le Comité recommande :

Recommandation 3 :

Que le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles s'assure qu'il y a, au conseil d'administration du Fonds des médias du Canada, une représentation appropriée du milieu de la production francophone en situation minoritaire.

Par ailleurs, le Comité tient à souligner une suggestion faite par la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, qui a proposé que le nouveau Fonds des médias du Canada accorde à la SRC / CBC sa juste part des redevances et qu'il revoie

(65) Fédération culturelle canadienne-française (30 mars 2009), p. 17.

(66) Alliance des producteurs francophones du Canada (septembre 2007).

(67) Commissariat aux langues officielles (janvier 2009), p. 38.

(68) Fédération culturelle canadienne-française (30 mars 2009), p. 24.

les critères de financement pour que ceux-ci ne soient pas fondés exclusivement ou presque sur les cotes d'écoute⁽⁶⁹⁾.

Finalement, rappelons que la promotion de la dualité linguistique est une responsabilité qui repose entre les mains de tous les ministères et organismes fédéraux, tel que stipulé dans la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*. À ce sujet, certains des témoins rencontrés ont mentionné que la CBC, le réseau anglophone, doit faire sa part dans la promotion des arts et de la culture francophones, à l'image de ce que fait la SRC pour certains événements anglophones. Selon la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique : « Il faut que la CBC voie vraiment en la communauté francophone un partenaire, un ajout, une valeur ajoutée peut-être, à sa programmation, à sa réalité »⁽⁷⁰⁾.

E. ASPECT ÉCONOMIQUE

1. Composante économique de la culture

Selon la Fédération culturelle canadienne-française, le gouvernement fédéral ne reconnaît pas la culture comme une composante essentielle de l'économie canadienne⁽⁷¹⁾. Le Comité reconnaît que la culture constitue un secteur de développement économique à part entière qui génère des emplois, des revenus et qui est porteuse d'innovation. Cela est d'autant plus vrai en milieu minoritaire, où la culture est un élément essentiel de la vitalité des communautés. Devant le Comité, Bernard Lord a affirmé :

Lorsqu'on regarde l'évolution de l'économie au Canada, dans le monde, il semble y avoir un lien étroit entre les économies qui se développent avec les nouvelles technologies, les nouvelles pensées, l'innovation et les endroits géographiques où on les valorise, la promotion et où il y a des communautés d'art et de culture très dynamiques. Les deux semblent aller de pair. Lorsqu'on regarde la situation particulière des communautés linguistiques en situation minoritaire, on constate que les arts et la culture c'est aussi un moyen de se valoriser, de se faire connaître et de connaître les autres. [...] Il y a un lien étroit entre les arts et la culture et le développement économique.⁽⁷²⁾

2. Partenariats

Tel que soulevé devant le Comité, la concurrence en matière de financement demeure féroce. « Comme il y a de plus en plus de communautés francophones et d'associations

(69) Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (30 mars 2009), p. 16-17.

(70) Fédération des francophones de la Colombie-Britannique, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2^e session, 39^e législature, fascicule n^o 3, Ottawa, 10 mars 2008, p. 76.

(71) Fédération culturelle canadienne-française (février 2008).

(72) Bernard Lord (7 avril 2008), p. 14.

francophones, les parts de la tarte sont de plus en plus petites »⁽⁷³⁾. Les artistes et les organismes culturels et artistiques doivent sans cesse innover pour trouver de nouvelles sources de financement. Pour ce faire, ils développent de nombreux partenariats avec d'autres organismes et d'autres secteurs. La mise sur pied de réseaux est un élément essentiel de leur action. Ils n'ont d'autres choix que de se rassembler entre eux pour mener à bien des projets qui leur tiennent à cœur. En Atlantique, des organismes se sont ralliés pour promouvoir les échanges et développer des projets reliés aux arts et à la culture. Ils ont demandé au ministère du Patrimoine canadien de créer un fonds atlantique afin de pouvoir partager l'expertise des artistes issus de ces quatre provinces⁽⁷⁴⁾.

3. Nouvelles technologies

Comme dans bien d'autres secteurs, les organismes culturels et artistiques doivent être à la fine pointe de la technologie pour être en mesure de concurrencer ce qui se fait ailleurs dans l'industrie. Dans l'industrie musicale, les artistes, les gérants et les producteurs doivent changer leurs façons de faire pour répondre aux défis posés par la révolution numérique⁽⁷⁵⁾. Le développement des capacités sur le Web constitue un défi de taille pour les médias minoritaires, en particulier les journaux communautaires⁽⁷⁶⁾. Dans le domaine cinématographique, le e-cinéma permet de concurrencer les gros joueurs et « de rejoindre les régions qui sont éloignées où il n'y a pas le nombre suffisant pour établir des salles commerciales rentables »⁽⁷⁷⁾. En somme, le soutien aux nouvelles technologies dans les communautés francophones en situation minoritaire est essentiel pour rejoindre les jeunes, appuyer la relève artistique, décentraliser la production, rentabiliser l'offre et ainsi contribuer à la vitalité de ces communautés.

4. Financement insuffisant

Tous les témoins ont dit qu'il n'y a pas suffisamment de financement disponible pour appuyer les arts et la culture dans les milieux francophones en situation minoritaire. Une étude récente réalisée par le commissaire aux langues officielles a montré que : « Chez les francophones, les formes d'art fondées sur la langue ont davantage réussi que les autres à obtenir une part accrue de l'aide financière accordée par les programmes fédéraux »⁽⁷⁸⁾. Des témoins rencontrés dans le cadre des audiences publiques en sont venus à la même conclusion : la situation demeure somme toute plus positive dans les

(73) Fédération des francophones de la Colombie-Britannique (10 mars 2008), p. 65.

(74) Fédération culturelle de l'Île-du-Prince-Édouard (12 mai 2008), p. 7.

(75) Alliance nationale de l'industrie musicale, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 1^{re} session, 39^e législature, fascicule n^o 16, Ottawa, 28 mai 2007, p. 10.

(76) Association de la presse francophone (28 mai 2007), p. 12; L'Acadie Nouvelle, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2^e session, 39^e législature, fascicule n^o 7, Pokemouche, Nouveau-Brunswick, 5 juin 2008, p. 114-115.

(77) Studio Acadie de l'Office national du film, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2^e session, 39^e législature, fascicule n^o 7, Bathurst, Nouveau-Brunswick, 4 juin 2008, p. 29.

(78) Commissariat aux langues officielles (mars 2008), p. 45.

secteurs où l'art est fondé sur la langue (p. ex. théâtre, littérature) que dans les autres secteurs (p. ex. danse, arts visuels)⁽⁷⁹⁾.

Somme toute, les besoins financiers demeurent criants partout. Tous et toutes voudraient que l'enveloppe budgétaire gouvernementale allouée aux arts et à la culture soit augmentée afin de renforcer les capacités des infrastructures culturelles, d'améliorer les conditions de travail des artistes et de favoriser la commercialisation des produits culturels et artistiques autant à l'échelle locale, régionale, nationale qu'internationale. L'appui du gouvernement fédéral n'est pas à la hauteur des besoins, tant du côté des programmes destinés aux arts et à la culture que du côté des programmes d'appui aux langues officielles. Le soutien accordé par les gouvernements provinciaux et territoriaux varie grandement d'un endroit à l'autre. L'aide provenant des municipalités est trop souvent négligeable.

Entre février et août 2008, le ministère du Patrimoine canadien a annoncé qu'il mettrait fin à un certain nombre de programmes touchant les arts et la culture ou réduirait leurs budgets. Plusieurs organismes œuvrant dans le secteur des arts et de la culture ont critiqué ces décisions. Devant le Comité, le commissaire aux langues officielles a affirmé que son bureau a reçu des plaintes à ce sujet, dans le contexte de la mise en œuvre de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*. Dans les questions qui sont sous enquête, le commissaire aux langues officielles cherche à déterminer si le gouvernement a tenu compte des besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire en prenant ces décisions⁽⁸⁰⁾.

Rappelons que le secteur des arts et de la culture était absent du Plan d'action (2003-2008). Au cours des audiences publiques, la majorité des témoins rencontrés a demandé au gouvernement d'ajouter un volet « arts et culture » à la seconde phase de la stratégie gouvernementale en matière de langues officielles. Cette demande faisait d'ailleurs partie du rapport de consultation préparé par Bernard Lord à l'hiver 2008. Ce dernier avait en effet recommandé « que la nouvelle stratégie concrétisant la prochaine étape du Plan d'action donne une place aux arts et à la culture et reflète les actions que le gouvernement fédéral prend pour encourager ce secteur »⁽⁸¹⁾.

Dans la Feuille de route annoncée en juin 2008, le gouvernement du Canada a identifié le volet « arts et la culture » comme un secteur prioritaire de développement. Le gouvernement a reconnu les arts et la culture comme « des moyens d'expression de l'identité linguistique et des instruments essentiels à l'épanouissement des communautés »⁽⁸²⁾. Au cours des cinq prochaines années, il prévoit investir 23,5 millions de dollars pour trois initiatives spécifiques : le Fonds de développement culturel (14,0 M \$), les Vitrites musicales pour les artistes des communautés de langue officielle

(79) Conseil des Arts du Canada, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2^e session, 39^e législature, fascicule n^o 5, Ottawa, 28 avril 2008, p. 31.

(80) Commissaire aux langues officielles (2 mars 2009), p. 28-29.

(81) Bernard Lord (février 2008), p. 22.

(82) Gouvernement du Canada, *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013*, Ottawa, 2008, p. 13.

en situation minoritaire (4,5 M \$) et le Programme national de traduction pour l'édition du livre (5,0 M \$). Le gouvernement a également demandé au CRTC de présenter un rapport sur l'accessibilité et la qualité des services de radiodiffusion offerts aux communautés de langue officielle en situation minoritaire. Le CRTC a déposé son rapport le 30 mars 2009⁽⁸³⁾.

Le Fonds de développement culturel permettra de promouvoir l'apport des arts, de la culture et du patrimoine au développement durable des communautés francophones et anglophones en situation minoritaire, et plus particulièrement favorisera la construction identitaire et le sens d'appartenance au sein des communautés. Les Vitrines musicales pour les artistes des communautés de langue officielle en situation minoritaire permettront d'accroître l'accès des artistes à des prestations musicales dans leur langue et d'élargir leur public par le biais de vitrines locales, régionales, nationales et possiblement internationales. Le Programme national de traduction pour l'édition du livre aidera les éditeurs du Canada à traduire des œuvres d'auteurs canadiens en français et en anglais.

Ces nouvelles initiatives permettront sans aucun doute de répondre à certaines des préoccupations soulevées dans le cadre des audiences publiques. Mais les organismes culturels et artistiques doutent que ces fonds soient suffisants pour favoriser le développement durable des arts et de la culture dans les milieux francophones en situation minoritaire. La Fédération culturelle canadienne-française estime que pour le moment, les retombées éventuelles de ces trois nouvelles initiatives demeurent difficiles à évaluer et que cette situation nourrit l'incertitude au sein des communautés francophones en situation minoritaire⁽⁸⁴⁾. De plus, l'avenir de certains programmes culturels demeure encore flou, ce qui augmente l'incertitude⁽⁸⁵⁾.

Devant le Comité, la Fédération culturelle canadienne-française a affirmé que cet appui : « représente un coup de pouce minimal qui ne peut supporter à long terme une action culturelle transversale pour rejoindre les autres secteurs d'activité des communautés francophones et acadiennes et la société civile canadienne dans son ensemble »⁽⁸⁶⁾. Selon elle : « Les budgets qui ont été alloués ne répondent pas de façon adéquate aux attentes et aux besoins du milieu. Ils ne permettront donc pas à la francophonie canadienne de disposer d'un espace francophone fort, structuré et élargi, qui évoluera dans le cadre d'un dialogue créatif entre identités et diversité, entre individus et collectivités, et ce, dans le maintien d'une cohésion collective.»⁽⁸⁷⁾.

(83) Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, *Rapport à la gouverneure en conseil sur les services de radiodiffusion de langues française et anglaise dans les communautés francophones et anglophones en situation minoritaire au Canada*, Ottawa, 30 mars 2009.

(84) Fédération culturelle canadienne-française, *Feuille de route sur la dualité linguistique canadienne : les arts et la culture dans les milieux francophones en situation minoritaire*, Mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des langues officielles, mars 2009.

(85) Fédération culturelle canadienne-française (30 mars 2009), p. 14.

(86) Fédération culturelle canadienne-française (mars 2009).

(87) Fédération culturelle canadienne-française (30 mars 2009), p. 8.

De fait, l'écart entre les besoins financiers des communautés et les montants octroyés demeure très grand. Devant le Comité, la Fédération culturelle canadienne-française a affirmé qu'il fallait injecter 200 millions de dollars supplémentaires sur cinq ans, et ce pour garantir la consolidation à long terme des organismes artistiques et culturels qu'elle représente à travers le pays⁽⁸⁸⁾.

Les besoins exprimés par les témoins dans le cadre des audiences publiques étaient nombreux et variés. Le Comité tient à saluer les efforts des institutions fédérales qui participent à la mise en œuvre de la Feuille de route. Il tient tout de même à rappeler l'importance d'appuyer le développement des infrastructures, l'animation culturelle dans les écoles, la formation et la professionnalisation des artistes, les nouvelles technologies et la collaboration entre les communautés (réseautage). Considérant l'écart considérable entre les engagements financiers annoncés en juin 2008 et ceux demandés par la Fédération culturelle canadienne-française, et considérant l'ampleur des besoins exprimés par les organismes dans le cadre des audiences publiques, le Comité recommande :

Recommandation 4 :

Que le ministère du Patrimoine canadien, en collaboration avec les institutions fédérales œuvrant dans le secteur des arts et de la culture, assure aux communautés francophones en situation minoritaire l'accès aux ressources (humaines et financières) suffisantes pour appuyer le développement et favoriser l'épanouissement des arts et de la culture dans leur région, en particulier pour soutenir :

- a) le développement des infrastructures;
- b) l'animation culturelle dans les écoles;
- c) la formation et la professionnalisation des artistes;
- d) l'utilisation des nouvelles technologies;
- e) le réseautage.

5. Critères plus représentatifs des besoins

Les critères utilisés pour l'octroi de financement aux organismes culturels et artistiques sont souvent mal adaptés au contexte minoritaire. Malgré plusieurs efforts de la part de certaines institutions, plusieurs programmes fédéraux font fi des réalités particulières vécues dans les milieux francophones en situation minoritaire. Les témoignages suivants l'illustrent bien :

On prend un programme, on l'impose à la communauté et on lui dit : "adaptez-vous à ce programme". Ce qu'on réussit à faire, c'est augmenter le travail administratif sans pour autant donner les ressources essentielles dont les communautés ont vraiment besoin pour la livraison de services. Je sais qu'il y a une responsabilité administrative, mais

(88) Fédération culturelle canadienne-française (11 février 2008), p 67.

aidez-nous à vous aider pour développer des programmes qui répondent aux besoins des communautés plutôt que l'inverse.⁽⁸⁹⁾

En ce qui concerne [le financement], ce qui arrive c'est que ça nous cause des problèmes, surtout avec les gros programmes. Il faut s'ajuster à leurs critères, et non pas l'inverse [...] Il faut ajuster nos tirs pour rentrer dans les programmes et la plupart du temps, ça ne rentre pas dans nos besoins.⁽⁹⁰⁾

Lorsqu'on soumet une candidature au Conseil des [A]rts du Canada pour un projet à l'intérieur des festivals, on se doit absolument d'avoir du contenu autochtone. L'inverse n'existe pas.⁽⁹¹⁾

Les industries culturelles en milieu minoritaire ont un mandat qui comporte de multiples facettes, et cela doit être reconnu. Ces industries doivent non seulement générer des retombées économiques, mais aussi renforcer la cohésion sociale et soutenir la capacité de vivre en français. Le rendement économique, les cotes d'écoute et l'excellence artistique ne sont pas des critères qui reflètent les réalités vécues en contexte minoritaire. Selon le commissaire aux langues officielles :

Compte tenu de la *Loi sur les langues officielles*, il est impossible de prendre une décision tranchée ou de décider en fonction seulement du rendement économique. La pénétration du marché est un aspect important, mais il ne peut constituer la seule mesure du rendement appliquée aux organismes des CLOSM si l'on veut respecter les dispositions de la *Loi*. Qui plus est, la taille et l'isolement relatif des CLOSM en font un objectif impossible à atteindre. Les fonds doivent plutôt être attribués en fonction du fait qu'ils permettent aux artistes, aux arts et aux organismes culturels de renforcer l'identité culturelle du Canada et qu'ils favorisent grandement l'épanouissement des communautés.⁽⁹²⁾

L'adoption de critères qui sont plus représentatifs des besoins des organismes culturels et artistiques est possible. Par exemple, l'industrie de l'édition fait appel au principe d'équivalence, qui reconnaît que les communautés francophones en situation minoritaire doivent recevoir leur juste part du financement disponible⁽⁹³⁾. De son côté, le Conseil des Arts du Canada a élaboré une stratégie fondée sur l'équité linguistique, qui l'engageait à maintenir son soutien dans le cadre du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO)⁽⁹⁴⁾. Dans certains programmes, des enveloppes financières

(89) Association canadienne-française de l'Alberta, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2^e session, 39^e législature, fascicule n^o 3, Ottawa, 10 mars 2008, p. 81.

(90) Société culturelle régionale Népisiguit (4 juin 2008), p. 32.

(91) Fédération des francophones de la Colombie-Britannique (10 mars 2008), p. 80.

(92) Commissariat aux langues officielles (mars 2008), p. 43-44.

(93) Alliance nationale de l'industrie musicale (28 mai 2007), p. 29.

(94) Conseil des Arts du Canada (28 avril 2008), p. 24.

sont réservées à la francophonie canadienne, selon le poids démographique qu'elle représente. Devant le Comité, le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles a affirmé qu'il s'était assuré de réserver une enveloppe pour les communautés dans le cadre du Fonds des médias du Canada, qui sera mis sur pied l'année prochaine⁽⁹⁵⁾.

Les artistes issus des communautés francophones en situation minoritaire veulent obtenir un appui financier qui va de pair avec leurs besoins spécifiques. Les besoins sont trop souvent méconnus et, par conséquent, le financement est inadéquat. Pour stimuler leur développement, ils ont besoin d'appui pour des initiatives innovantes, qui font place à la relève et qui les incitent à demeurer en région. Un soutien plus constant pour « le développement des structures et les activités de diffusion culturelle, le développement de public, le développement de marché et la professionnalisation du milieu »⁽⁹⁶⁾ est nécessaire. Des témoins rencontrés dans le cadre des audiences publiques se sont montrés en faveur d'une décentralisation du pouvoir de décision des fonctionnaires fédéraux vers les régions, car ces derniers possèdent une meilleure connaissance de leurs besoins⁽⁹⁷⁾. Jacques C.-F. Lanteigne a mentionné que :

[C]e serait plus simple si les gens en régions avaient un certain pouvoir de décision. Ce n'est pas qu'on veut encourager nécessairement les mauvais investissements du gouvernement du Canada, mais moi je pense que les gens qui sont à Moncton par exemple, ont autant de capacités de décider que les gens qui sont à Ottawa. J'ai l'impression que ça pourrait être le genre de mesure positive qui ne demanderait pas nécessairement de très grands chambardements, mais qui évidemment demanderait des ajustements en termes d'attitude, parce qu'il faut accepter de laisser aller un petit peu de contrôle.⁽⁹⁸⁾

6. Lourdeur administrative

Le financement de projets ponctuels ne convient pas aux besoins des artistes et des organismes communautaires en matière de développement des capacités et des infrastructures. L'insuffisance et l'instabilité de ce type de financement causent une lourdeur administrative, un essoufflement des bénévoles et entraîne même une certaine démobilisation au sein des milieux culturels et artistiques. Selon la Fédération culturelle canadienne-française : « Il devient urgent d'obtenir un financement de base pluriannuel et stable pour la consolidation de nos organismes et pour le développement des stratégies et

(95) Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2^e session, 40^e législature, fascicule n^o 3, Ottawa, 23 mars 2009, p. 7.

(96) Fédération culturelle canadienne-française (février 2008).

(97) Fédération culturelle acadienne de la Nouvelle-Écosse et Conseil de partenariat des arts et de la culture de la Nouvelle-Écosse, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2^e session, 39^e législature, fascicule n^o 6, Ottawa, 12 mai 2008, p. 9; Productions Ode inc. (5 juin 2008), p. 98.

(98) Jacques C.-F. Lanteigne, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2^e session, 39^e législature, fascicule n^o 7, Pokemouche, Nouveau-Brunswick, 5 juin 2008, p. 110.

des projets mobilisateurs et structurants en tenant compte des ressources existantes et du potentiel de chacune des régions »⁽⁹⁹⁾. Un an plus tard, l'organisme a réitéré sa demande devant le Comité⁽¹⁰⁰⁾. D'autres témoins ont souhaité que le gouvernement s'engage dans le financement de projets pluriannuels, de manière à donner aux organismes qui ont fait leur preuve une plus grande marge de manœuvre en matière de planification⁽¹⁰¹⁾.

Le besoin pour un financement pluriannuel et stable touche non seulement le secteur des arts et de la culture, mais également les autres secteurs de développement. Selon la Fédération culturelle canadienne-française : « Les organismes ont de moins en moins de ressources pour employer des personnes ayant des compétences professionnelles dans certains domaines, parce qu'on n'a pas les moyens financiers pour les payer. Souvent, on n'a pas les moyens de se payer des bureaux ou de l'équipement informatique adéquat »⁽¹⁰²⁾.

Les témoins ont très bien communiqué leur déception relative aux délais dans l'attribution des subventions. Les délais entre la demande de financement et l'arrivée des fonds placent les communautés francophones en situation minoritaire dans une situation de grande fragilité. Ils peuvent avoir des conséquences négatives sur les petits organismes. Par exemple, une société culturelle peut recevoir un montant qui « est réparti sur cinq versements pendant l'année. Donc vous comprendrez que lorsqu'on est réparti en cinq versements pendant l'année (...) c'est très difficile de prévoir à long terme ce qu'on doit faire »⁽¹⁰³⁾.

Les formulaires à remplir sont complexes, ce qui ajoute à la lourdeur administrative. Devant le Comité, les témoins ont exprimé leurs frustrations à cet égard. Premièrement, les formulaires sont exigeants. « Actuellement, c'est le même formulaire pour les projets d'envergure ou un tout petit projet. Cela en soit, c'est un non-sens »⁽¹⁰⁴⁾. Deuxièmement, le processus de financement tel qu'il existe à l'heure actuelle peut s'avérer dispendieux pour les petits organismes. Par exemple, une petite maison d'édition a dû déboursier environ 5000 dollars afin de répondre aux exigences de révisions comptables⁽¹⁰⁵⁾.

À la lumière des témoignages entendus, le Comité estime que la réalité des communautés francophones en situation minoritaire ne transparait pas suffisamment dans les programmes fédéraux destinés aux arts et à la culture. Les critères utilisés sont souvent mal adaptés au contexte minoritaire. Ils ne répondent pas aux besoins pour le financement de projets de petite envergure. Ils accordent trop d'importance au financement de projets ponctuels plutôt qu'au fonctionnement. Ils sont marqués par une lourdeur administrative

(99) Fédération culturelle canadienne-française (11 février 2008), p 65.

(100) Fédération culturelle canadienne-française (30 mars 2009), p. 15.

(101) Calixte Duguay, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2^e session, 39^e législature, fascicule n^o 7, Pokemouche, Nouveau-Brunswick, 5 juin 2008, p. 86.

(102) Fédération culturelle canadienne-française (30 mars 2009), p. 15.

(103) Société culturelle régionale Népissiguit (4 juin 2008), p. 27.

(104) Jacques C.-F. Lanteigne (5 juin 2008), p 101.

(105) La Grande Marée ltée, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2^e session, 39^e législature, fascicule n^o 7, Bathurst, Nouveau-Brunswick, 4 juin 2008, p. 51.

qui retarde la mise sur pied de certains projets, entraîne l'essoufflement des bénévoles et freine le développement des communautés. Dans une étude publiée en mars 2008, le commissaire aux langues officielles a affirmé que le ministère du Patrimoine canadien a déjà mis en place certaines mesures pour remédier à ces lacunes (p. ex. versement d'un financement provisoire de 25 p. 100 pour la programmation, financement pluriannuel pour la programmation et révision du formulaire de demande)⁽¹⁰⁶⁾.

À maintes reprises, le Comité a entendu les termes « lourdeur administrative », « complexité » et « essoufflement des bénévoles ». Le Comité estime que d'autres mesures sont requises pour alléger le fardeau administratif qui pèse sur le dos des organismes culturels et artistiques. Dans le cadre du Programme de développement des communautés de langue officielle, en particulier le sous-volet « Collaboration avec le secteur communautaire », le ministère du Patrimoine canadien doit accorder du financement pluriannuel sur une période de cinq ans afin de couvrir la durée totale du cycle des accords de collaboration. En premier lieu, le développement de projets structurants susceptibles de mobiliser les communautés doit être appuyé. En second lieu, il faut alléger le processus de financement pour les projets de petite envergure en simplifiant les formulaires de demandes, en modifiant le nombre de versements et en accordant un plus grand pouvoir de décision aux fonctionnaires en région. En troisième lieu, les délais d'attente pour le traitement des demandes de subvention doivent être réduits. À la lumière de ces constats, le Comité recommande :

Recommandation 5 :

Que le ministère du Patrimoine canadien revise le processus de financement du sous-volet « Collaboration avec le secteur communautaire » du Programme de développement des communautés de langue officielle et accorde aux communautés un financement pluriannuel sur une période de cinq ans. Le ministère doit :

- a) appuyer le développement de projets structurants susceptibles de mobiliser les communautés;**
- b) alléger le processus de financement pour les projets de petite envergure;**
- c) réduire les délais d'attente pour le traitement des demandes de subvention.**

F. ASPECT POLITIQUE

1. Leadership

L'avancement des arts et de la culture dans les communautés francophones en situation minoritaire dépend en grande partie de la volonté politique. Les témoignages soulèvent un manque de leadership du gouvernement du Canada en matière de promotion des arts et de la culture au sein des communautés. Selon la Fédération culturelle canadienne-française : « L'absence des arts et de la culture de la francophonie canadienne dans le

(106) Commissariat aux langues officielles (mars 2008), p. 48.

Plan d'action pour les langues officielles a été particulièrement préjudiciable pour un développement équilibré et pondéré de nos milieux artistiques et culturels »⁽¹⁰⁷⁾. Sans volonté politique, les acquis demeurent fragiles. Selon l'Alliance des producteurs francophones du Canada : « Un appui politique et institutionnel quantifiable, stable et continu représente une condition incontournable de survie et de succès »⁽¹⁰⁸⁾. Certains représentants d'institutions fédérales sont du même avis : « La reconnaissance des arts et de la culture nous donnerait la façon de promouvoir les artistes et de revitaliser le milieu artistique en milieu minoritaire »⁽¹⁰⁹⁾.

Le ministère du Patrimoine canadien, l'un des principaux bailleurs de fonds, doit montrer l'exemple. Certaines institutions fédérales reconnaissent déjà l'importance de sensibiliser les dirigeants aux plus hauts niveaux. Le CRTC a affirmé devant le Comité : « Plus les dirigeants du CRTC seront informés des réalités, des besoins et des préoccupations des communautés linguistiques en situation minoritaire, meilleures seront les décisions qu'ils prendront dans le domaine de la radiodiffusion »⁽¹¹⁰⁾.

En 2005, le Canada s'est engagé à respecter les principes de l'UNESCO en matière de diversité culturelle. La mondialisation des marchés constitue une menace importante pour les communautés francophones en situation minoritaire et exige un engagement de plus en plus soutenu en faveur du principe de la diversité culturelle.

Dans ce contexte, plusieurs organismes francophones croient qu'il faut donner aux communautés francophones en situation minoritaire les moyens de se positionner sur la scène internationale. Comme l'a soutenu le Conseil culturel fransaskois : « On aimerait présenter une communauté fransaskoise qui soit une communauté rattachée à la dimension internationale de la réalité francophone, c'est-à-dire qu'il existe une Francophonie internationale et les francophones de l'Ouest au même titre que tous les autres francophones du Canada font partie de cette réalité »⁽¹¹¹⁾. En d'autres mots, le Canada doit se donner les moyens d'appuyer la diversité culturelle à l'intérieur même de ses frontières. Selon l'Association des théâtres francophones du Canada :

Alors que notre pays a assumé un rôle de chef de file et qu'il continue de jouer un rôle très actif dans la mise en place d'un nouvel instrument international sur la diversité culturelle visant à maintenir la capacité des nations de se doter de politiques et de programmes d'appui aux arts et à la culture dans le contexte de la globalisation des marchés, il est temps que le pays se dote d'une vraie politique culturelle en mesure de

(107) Fédération culturelle canadienne-française (février 2008).

(108) Alliance des producteurs francophones du Canada (septembre 2007).

(109) Conseil des Arts du Canada (28 avril 2008), p. 41.

(110) Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2^e session, 39^e législature, fascicule n^o 5, Ottawa, 28 avril 2008, p. 17.

(111) Conseil culturel fransaskois (10 mars 2008), p. 90.

légitimer et de baliser l'intervention du gouvernement fédéral dans le financement des arts et de la culture au pays.⁽¹¹²⁾

Le Comité est d'avis qu'il faut donner aux organismes et aux artistes issus des milieux francophones en situation minoritaire les moyens nécessaires pour se positionner sur la scène internationale. Le commissaire aux langues officielles a abordé la question du dialogue interculturel dans son étude parue en mars 2008. Selon lui : « [L]es institutions fédérales font peu d'efforts pour promouvoir la dualité linguistique et les échanges interculturels à l'aide des arts et de la culture. Le Commissariat souhaiterait que l'on reconnaisse, d'une part, que les arts et la culture sont un terrain idéal pour permettre aux Canadiens de se familiariser avec l'autre communauté linguistique et, d'autre part, que les communautés de langue officielle en situation minoritaire constituent les meilleurs diffuseurs de culture et les champions du dialogue interculturel »⁽¹¹³⁾.

2. Appui à long terme

Comme il n'y a pas de vision à long terme qui a été établie, on constate un certain manque de cohérence dans les objectifs poursuivis sur l'ensemble du territoire canadien en matière d'arts et de culture. Trop souvent, l'appui des différents paliers de gouvernement semble précaire, mal ciblé et peu structurant. Le temps est venu d'élaborer une stratégie à long terme qui reconnaît le rôle central des arts et de la culture dans le développement et l'épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire. Tous les maillons de la chaîne de production culturelle doivent être appuyés, de la création en passant par la production, la performance, la distribution et la consommation.

Des témoins rencontrés dans le cadre des audiences publiques se sont montrés en faveur de l'adoption d'une politique culturelle nationale, sous certaines conditions. La Fédération culturelle canadienne-française a affirmé que :

Actuellement, il n'existe pas de définition officielle de la culture et pas de politique culturelle dominante au Canada [...] La culture représente une responsabilité partagée et chaque ordre de gouvernement la développe selon ses propres priorités et programmes à l'intérieur de son cadre stratégique et de ses contraintes budgétaires. Ce qui reste évident, c'est qu'en ce XXI^e siècle et dans l'environnement mondialisé de commerce international et de concentration d'entreprises, le Canada doit signaler sans équivoque au secteur des arts et de la culture, et notamment à ceux de la francophonie canadienne, qu'il comprend l'importance d'un financement adéquat et stable dans ce domaine vital de l'identité et de l'économie nationale.⁽¹¹⁴⁾

(112) Association des théâtres francophones du Canada (22 mai 2008).

(113) Commissariat aux langues officielles (mars 2008), p. 60.

(114) Fédération culturelle canadienne-française (11 février 2008), p. 67.

Selon les témoins, une politique culturelle nationale doit tenir compte des particularités propres à chacun des deux groupes linguistiques et être en mesure de refléter les besoins particuliers à chacune des régions du pays. Selon la Fédération culturelle canadienne-française :

Il faudra s'assurer que la politique mise en place reflète l'environnement en constante évolution, tout en prenant en compte les réalités fondamentales de notre pays et son caractère distinct, comme la coexistence des deux communautés linguistiques. Dans le cadre d'une telle politique, le Canada aura un défi de taille à relever, à savoir, la division du marché en deux groupes linguistiques et la tension entre les impératifs économiques et culturels, un autre défi sera celui de permettre à tous les Canadiens, d'Est en Ouest et du Sud au Nord, d'avoir accès aux artistes, aux activités et aux produits culturels francophones de façon efficace et économique.⁽¹¹⁵⁾

La mise en œuvre d'une telle politique exige que l'on tienne compte des situations particulières dans chacune des provinces⁽¹¹⁶⁾. De plus, elle doit répondre aux besoins des jeunes générations et mettre l'accent sur l'utilisation des nouvelles technologies⁽¹¹⁷⁾.

Les organismes culturels et artistiques sont conscients qu'un travail avec le gouvernement fédéral, les provinces, les municipalités et les autres acteurs sur le terrain est nécessaire pour soutenir le développement à long terme de leurs projets. Seule une action cohérente et concertée est en mesure d'offrir aux artistes et aux organismes culturels les outils nécessaires pour accroître la visibilité des arts et de la culture francophones à l'intérieur même des communautés, dans l'ensemble du Canada ainsi que sur la scène internationale.

Pour offrir un accès équitable aux fonds publics dans le secteur des arts et de la culture, l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario préconise « la mise en place d'un mécanisme conjoint de gestion horizontale qui regrouperait tous les partenaires qui peuvent collaborer à l'élaboration d'une vision, d'une stratégie nouvelle pour le développement des arts et de la culture. Des institutions des gouvernements fédéral et provinciaux et de certaines municipalités clés ainsi que les intervenants de la communauté francophone pourraient ainsi se concerter »⁽¹¹⁸⁾. Un représentant de la Fédération culturelle acadienne de la Nouvelle-Écosse et du Conseil de partenariat des arts et de la culture de la Nouvelle-Écosse propose d'harmoniser l'investissement des trois paliers de gouvernement dans le domaine des arts et de la culture en développant un axe arts et culture dans le prochain accord de collaboration qui sera signé entre le

(115) Fédération culturelle canadienne-française (février 2008).

(116) Fédération culturelle acadienne de la Nouvelle-Écosse et Conseil de partenariat des arts et de la culture de la Nouvelle-Écosse (12 mai 2008), p. 22; La Grande Marée ltée (4 juin 2008), p. 54; Assemblée de la francophonie de l'Ontario (12 mai 2008), p. 28-29.

(117) Centre de la francophonie dans les Amériques, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2^e session, 39^e législature, fascicule n^o 5, Ottawa, 5 mai 2008, p. 55.

(118) Assemblée de la francophonie de l'Ontario (12 mai 2008), p. 11-12.

ministère du Patrimoine canadien et les communautés francophones et acadiennes de la province⁽¹¹⁹⁾.

Bien que les investissements prévus dans la Feuille de route permettent de donner un certain coup de pouce aux organismes communautaires, il est de l'avis de la Fédération culturelle canadienne-française : « que l'on ne peut pas encore parler de leadership fort et engagé pour les milieux artistiques et culturels de la francophonie canadienne »⁽¹²⁰⁾.

Devant le Comité, cet organisme a réitéré son souhait pour que le gouvernement du Canada se dote d'une politique culturelle nationale. À son avis : « [E]n l'absence d'une politique culturelle, on pose des gestes et des actions qui, souvent, manquent de vision, d'une direction à long terme ou encore, d'investissements pour assurer un développement durable »⁽¹²¹⁾. Une telle vision globale permettrait de mieux fixer les critères devant s'appliquer aux majorités et aux minorités. Selon le commissaire aux langues officielles : « En l'absence d'une politique culturelle globale pour le Canada, les organismes subventionnaires ont de la difficulté à concilier les nombreux intérêts divergents du milieu des arts et de la culture et à attribuer des fonds qui ne suffisent pas à combler les besoins légitimes de tous les projets peu importe la situation »⁽¹²²⁾. Le Comité partage l'avis des témoins.

Pour encourager les institutions fédérales à développer, poursuivre ou bonifier leur engagement envers les communautés et pour qu'elles s'engagent définitivement dans la voie des partenariats, il faut un leadership fort, capable de susciter la collaboration au sein de l'appareil gouvernemental. Comme l'a montré le commissaire aux langues officielles : « L'avenir des initiatives précoces et ciblées est incertain et les communautés constatent peu de signes qu'une démarche systémique, stable et à long terme en vue de reconnaître leur importance a été engagée. En l'absence d'une telle démarche, elles considèrent que la dualité linguistique se dilue, en tant que pierre angulaire fondamentale de l'identité canadienne »⁽¹²³⁾. À l'instar du commissaire aux langues officielles, le Comité croit que le gouvernement doit formuler une nouvelle vision des arts et de la culture, qui reconnaît leur rôle essentiel dans la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire.

L'adoption d'une vision à long terme doit rallier l'ensemble des institutions fédérales impliquées dans le domaine des arts et de la culture. Elle nécessite l'implication des gouvernements provinciaux et territoriaux, des municipalités et des milieux francophones en situation minoritaire. Il faut que cette vision tienne compte des réalités qui sont propres à ces communautés. Elle doit appuyer leur rôle dans la promotion de la diversité culturelle et le dialogue interculturel. Elle doit également : répondre aux besoins des immigrants francophones de première et de seconde génération; refléter les situations particulières de chaque province et territoire; répondre aux besoins des jeunes

(119) Fédération culturelle acadienne de la Nouvelle-Écosse et Conseil de partenariat des arts et de la culture de la Nouvelle-Écosse (12 mai 2008), p. 21-22.

(120) Fédération culturelle canadienne-française (mars 2009).

(121) Fédération culturelle canadienne-française (30 mars 2009), p. 12.

(122) Commissariat aux langues officielles (mars 2008), p. 43.

(123) *Ibid.*, p. 50.

générations; et mettre l'accent sur l'utilisation des nouvelles technologies. Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 6 :

Que le ministère du Patrimoine canadien, en collaboration avec les organismes communautaires (en particulier, la Fédération culturelle canadienne-française et la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada), les institutions fédérales œuvrant dans le secteur des arts et de la culture et les autres paliers de gouvernement (provincial/territorial et municipal), élabore une vision à long terme d'appui aux arts et à la culture dans les communautés francophones en situation minoritaire, qui tient compte spécifiquement :

- a) des réalités particulières des communautés francophones en situation minoritaire;
- b) du rôle que ces communautés peuvent jouer dans la promotion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel;
- c) des besoins des immigrants francophones de première et de seconde générations;
- d) des besoins de chaque province et territoire;
- e) des besoins des jeunes générations;
- f) de l'utilisation des nouvelles technologies.

3. Concertation interministérielle

Des initiatives de concertation interministérielle, sous la responsabilité du ministère du Patrimoine canadien, ont été bénéfiques pour certains organismes communautaires œuvrant dans les milieux artistiques et culturels. L'Alliance des producteurs francophones du Canada a cité deux exemples de mécanismes qui ont permis de répondre aux défis spécifiques à la production en milieu minoritaire : le Groupe de travail sur les arts médiatiques et le PICLO. L'*Entente pour le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne* constitue un autre exemple de collaboration réussie. Malgré la présence de ces mécanismes, les résultats atteints varient grandement d'un secteur à l'autre.

Rappelons que le PICLO était l'une des initiatives mises sur pied pour favoriser l'établissement de partenariats entre les ministères et organismes fédéraux pour appuyer la mise en œuvre de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*. Entre 2000 et 2008, le ministère du Patrimoine canadien a signé des ententes de partenariat avec plusieurs organismes fédéraux œuvrant dans le secteur des arts et de la culture, dont le Conseil des arts du Canada, Téléfilm Canada, la SRC, la CBC, l'ONF et le Centre national des arts. Le programme a pris fin le 31 mars 2009. Le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles a affirmé devant le Comité que : « Plusieurs institutions fédérales ont intégré les objectifs du PICLO et ont atteint leurs buts. Ce programme a été un succès et c'était un projet à durée fixe, ce n'était pas un projet permanent »⁽¹²⁴⁾.

(124) Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles (23 mars 2009), p. 17.

Dans le cadre des audiences publiques, le Comité a noté des incertitudes au sein des milieux culturels et artistiques quant à la survie du PICLO. L'abandon de ce programme peut avoir pour conséquence, de l'avis de certains témoins, de ralentir les activités entreprises par certaines institutions fédérales. Devant le Comité, l'ONF a affirmé : « L'engagement de l'ONF envers les communautés en situation minoritaire se poursuivra, mais la perte des ressources de ce programme sur un budget déjà très restreint causera certainement un préjudice à nos activités »⁽¹²⁵⁾. La Fédération culturelle canadienne-française a affirmé que des séances de formation aux réalisateurs et aux producteurs, offertes par l'ONF dans le cadre du PICLO, pourraient être compromises⁽¹²⁶⁾. L'engagement des autres institutions varie : Téléfilm Canada n'a pas encore fait connaître sa position aux communautés tandis que le Conseil des arts s'est engagé à poursuivre les activités déjà entreprises⁽¹²⁷⁾.

Une étude récente du commissaire aux langues officielles a montré que les résultats atteints dans le cadre du PICLO étaient inégaux selon les institutions, selon les régions et selon les secteurs; de plus, le commissaire aux langues officielles a noté un décalage entre les attentes des instances gouvernementales et l'impact réel sur les artistes des communautés⁽¹²⁸⁾. Le commissaire aux langues officielles a tenu à rappeler que dans le contexte de ce programme : « Patrimoine canadien voulait alors inciter les autres ministères et organismes fédéraux à financer de nouvelles initiatives dans l'intention de diminuer ou de retirer progressivement sa propre contribution au PICLO à mesure que ces initiatives deviendraient stables »⁽¹²⁹⁾.

Les représentants des communautés francophones en situation minoritaires sont inquiets pour l'avenir. Ils se demandent si les institutions fédérales qui ont signé des ententes de partenariat dans le cadre du PICLO s'engageront à poursuivre les activités entreprises en faveur du développement des communautés et de la promotion de la dualité linguistique. En mars 2009, des plaintes ont été déposées au Commissariat aux langues officielles par certains organismes communautaires. Ces derniers ont prétendu que le gouvernement ne les avait pas suffisamment consultés avant d'annoncer l'abolition définitive du programme.

Les représentants du ministère du Patrimoine canadien ont dit que de telles consultations n'avaient pu avoir lieu étant donné que la décision d'abolir le PICLO faisait partie de l'examen stratégique des programmes et des dépenses du gouvernement, un exercice habituellement assorti de nombreuses règles de confidentialité⁽¹³⁰⁾. Le Comité a des inquiétudes à ce propos. Des décisions budgétaires prises à l'insu des communautés francophones en situation minoritaire pourraient avoir des effets désastreux sur leur

(125) Office national du film, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2^e session, 39^e législature, fascicule n^o 5, Ottawa, 28 avril 2008, p. 20.

(126) Fédération culturelle canadienne-française (30 mars 2009), p. 19.

(127) *Ibid.*, p. 19.

(128) Commissariat aux langues officielles (mars 2008), p. 46.

(129) *Ibid.*, p. 46.

(130) Ministère du Patrimoine canadien, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2^e session, 40^e législature, Ottawa, fascicule n^o 3, 23 mars 2009, p. 16.

développement et leur épanouissement. Dans son plus récent rapport annuel, le commissaire aux langues officielles a demandé au Secrétariat du Conseil du Trésor, l'organisme responsable de l'examen des dépenses, de prendre « des mesures pour s'assurer que les examens des dépenses et autres examens similaires réalisés au sein du gouvernement fédéral sont conçus et menés à bien en pleine conformité avec les engagements, les obligations et les rôles établis à la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* »⁽¹³¹⁾.

Le Comité est conscient que le PICLO avait été conçue comme une mesure temporaire visant à responsabiliser davantage les institutions fédérales et à favoriser les partenariats en matière d'appui au développement des communautés et de promotion de la dualité linguistique. Le Comité s'inquiète de voir que l'abandon de ce programme pourrait avoir des impacts négatifs sur certains organismes culturels et artistiques. La Fédération culturelle canadienne-française est d'avis que : « [L]'annonce récente de l'abolition du programme PICLO est [...] un signe évident d'une détérioration graduelle mais récurrente des moyens financiers accordés aux organismes artistiques et culturels de la francophonie canadienne. Patrimoine canadien envisage-t-il de mettre en place un mécanisme pour remplacer ce programme? »⁽¹³²⁾.

Le Comité rappelle aux institutions fédérales l'importance de respecter leurs obligations à l'égard de la mise en œuvre de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*. Le PICLO prévoyait un incitatif financier pour encourager la concertation interministérielle à cet égard. En l'absence d'un tel incitatif, comment peut-on assurer que les institutions fédérales poursuivront les initiatives qu'elles ont entreprises en faveur du développement des communautés et de la promotion de la dualité linguistique? Le Comité insiste sur le rôle de leadership du ministère du Patrimoine canadien à cet égard. Le ministère doit faire en sorte que cette concertation se poursuive. Il doit trouver de nouveaux moyens pour s'assurer que les institutions fédérales respectent les obligations qui leur incombent en vertu de la *Loi*.

4. Mesures positives

Depuis l'automne 2005, les institutions fédérales ont l'obligation de mettre en œuvre des mesures positives pour favoriser l'épanouissement et appuyer le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire ainsi que pour promouvoir la dualité linguistique. Il existe différents moyens d'assurer la prise en compte des besoins des communautés en matière d'appui aux arts et à la culture francophones : programmes ciblés, enveloppes spécifiques, clauses linguistiques dans les ententes de contribution, participation dans des groupes de travail, représentation au sein des conseils d'administration de certains organismes ou consultations *ad hoc*.

La nature des demandes varie en fonction des besoins des organismes. Certains demandent que l'enveloppe budgétaire réservée aux communautés francophones en situation minoritaire soit augmentée dans le cadre de certains programmes, notamment

(131) Commissariat aux langues officielles, *Rapport annuel 2007-2008*, Ottawa, 2008, p. 100.

(132) Fédération culturelle canadienne-française (mars 2009).

pour ce qui est du Fonds canadien de télévision qui, rappelons-le, fera bientôt partie intégrante du Fonds des médias du Canada⁽¹³³⁾. D'autres réclament une place au sein des conseils d'administration de certains programmes ou organismes fédéraux comme le Fonds des médias du Canada, le Conseil des arts du Canada ou la SRC⁽¹³⁴⁾. Parmi d'autres demandes, l'Association de la presse francophone croit qu'il faut revoir les critères de certains programmes, notamment le Fonds du Canada pour les magazines⁽¹³⁵⁾, afin que les journaux communautaires « puissent offrir, couvrir davantage, entre autres et en grande partie la culture, les artistes et les événements culturels »⁽¹³⁶⁾. Un autre moyen consiste à inclure des dispositions spécifiques dans les protocoles d'entente pour reconnaître la contribution culturelle des communautés francophones en situation minoritaire. Bref, il existe de nombreuses façons pour les institutions fédérales d'instaurer des mesures positives.

Devant le Comité, des témoins ont dit attendre des gestes concrets de la part des institutions fédérales à l'égard de la mise en œuvre des mesures positives. La Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada a affirmé que la mise en œuvre de la partie VII demeure, encore aujourd'hui, plutôt timide⁽¹³⁷⁾.

La portée de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, telle que modifiée en 2005, n'a pas encore été clarifiée par voie judiciaire. Cela rend la tâche d'autant plus difficile pour les institutions fédérales, qui doivent prendre des mesures positives pour le développement et l'épanouissement des arts et de la culture dans les communautés francophones en situation minoritaire. Pour alimenter la réflexion à propos de la mise en œuvre de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, le commissaire aux langues officielles a mis de l'avant certains principes pour donner un sens aux mesures positives et guider l'action des institutions fédérales en ce sens. Cela comprend :

- Une approche proactive et un traitement ciblé (« réflexe partie VII »);
- Une participation active des citoyens; et
- Un processus continu d'amélioration des programmes et des politiques en fonction de la partie VII.⁽¹³⁸⁾

(133) Fédération culturelle canadienne-française (11 février 2008), p. 70.

(134) Alliance des producteurs francophones du Canada (septembre 2007); Fédération culturelle canadienne-française (11 février 2008), p. 65; Association des groupes en arts visuels francophones (26 mai 2008), p. 48.

(135) Rappelons que ce fonds sera bientôt consolidé à l'intérieur du Fonds du Canada pour les périodiques. Lorsque ce programme a été annoncé, en février 2009, le gouvernement s'est engagé à prendre des mesures pour continuer à reconnaître les difficultés particulières à certains types de périodiques, dont ceux à l'intention des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Pour plus de détails, voir : Patrimoine canadien, *Le gouvernement du Canada établit le Fonds du Canada pour les périodiques afin de mieux soutenir les magazines et les journaux communautaires*, communiqué, Montréal, 17 février 2009.

(136) Association de la presse francophone (28 mai 2007), p. 14.

(137) Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (30 mars 2009), p. 7.

(138) Commissariat aux langues officielles (2008), p. 7.

Lorsque l'on examine le plus récent rapport annuel du ministère du Patrimoine canadien⁽¹³⁹⁾, il semble que les institutions fédérales œuvrant dans le secteur des arts et de la culture sont assez bien sensibilisées aux responsabilités qui leur incombent à l'égard de la mise en œuvre de la partie VII. Les plus récents bulletins de rendement dévoilés par le commissaire aux langues officielles montrent les institutions évaluées, pour le secteur des arts et de la culture, ont obtenu un rendement « exemplaire » ou « bon » à l'égard de la mise en œuvre de la partie VII. Malgré ces résultats, le commissaire aux langues officielles soutient que : « Le nombre de plaintes de non-conformité à la partie VII a considérablement augmenté depuis 2005, ce qui peut être attribuable au fait que les communautés de langue officielle ont été sensibilisées par les modifications apportées à la *Loi* »⁽¹⁴⁰⁾.

Le Comité rappelle que les institutions fédérales doivent s'engager à respecter l'esprit de la nouvelle partie VII de la *Loi sur les langues officielles* en consultant les communautés de langue officielle en situation minoritaire lorsque des décisions qui touchent à leur développement et à leur épanouissement sont prises. Le Comité tient à féliciter le CRTC, qui a mis sur pied un groupe de discussion avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire afin de faciliter la prise en compte de leurs réalités dans les décisions qu'il prend. Tel que mentionné devant le Comité : « La participation de représentants des communautés à ces rencontres rejoint [...] le principe de la participation active des citoyens qui a été identifié par le commissaire aux langues officielles comme l'un des principes devant assurer la mise en œuvre de la nouvelle partie VII »⁽¹⁴¹⁾. La prise en compte des besoins des communautés francophones en situation minoritaire passe par la mise en place de mécanismes efficaces de consultation. Une étude récente du commissaire aux langues officielles a montré que les consultations ne peuvent avoir des résultats concrets que si elles sont « planifiées au bon moment et encadrées comme il convient »⁽¹⁴²⁾.

Les rapports annuels de Patrimoine canadien contiennent trop peu de détails à propos de l'adoption de mesures positives par les institutions fédérales. Le Comité est d'avis que Patrimoine canadien doit exercer un plus grand leadership à l'égard de la mise en œuvre des mesures positives. Pour ce faire, plusieurs moyens sont à sa disposition. Par exemple, le rapport annuel du ministère pourrait faire ressortir plus clairement les mesures positives qui sont prises par les 31 institutions désignées pour favoriser l'épanouissement et appuyer le développement des communautés ainsi que pour promouvoir la dualité linguistique. Une liste de pratiques exemplaires pourrait être établie et diffusée dans l'ensemble des institutions fédérales afin de guider leurs actions. Le ministère pourrait collaborer avec la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, qui a déjà mis sur pied une initiative pour documenter les mesures exigées par les communautés de langue officielle en situation minoritaire et les actions prises par les

(139) Patrimoine canadien, *Rapport annuel 2006-2007 (volume 2) : Réalisations des institutions fédérales désignées. Mise en œuvre de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles*, Ottawa, 2008.

(140) Commissariat aux langues officielles (2008), p. 8.

(141) Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (28 avril 2008), p. 17.

(142) Commissariat aux langues officielles (mars 2008), p. 49.

institutions fédérales pour répondre aux obligations prévues sous le régime de la partie VII. Plutôt que d'attendre un jugement par voie judiciaire, le Comité soutient qu'un véritable leadership politique à cet égard est souhaitable, et plus particulièrement en ce qui a trait à l'adoption de mesures positives. Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 7 :

Que le ministère du Patrimoine canadien, en collaboration avec la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, documente les mesures positives prises par les institutions fédérales. Le ministère doit s'assurer que l'information recueillie soit diffusée dans le rapport annuel qu'il dépose au Parlement.

Les institutions fédérales œuvrant dans le secteur des arts et de la culture doivent s'assurer que leurs programmes répondent aux besoins des communautés en matière d'appui aux arts et à la culture francophones. L'augmentation du nombre de plaintes reçues par le commissaire aux langues officielles à propos de la mise en œuvre de la partie VII démontre que les institutions fédérales comprennent mal leurs responsabilités à cet égard. Dans cette perspective, le Comité recommande :

Recommandation 8 :

Que le ministère du Patrimoine canadien fasse en sorte que les institutions fédérales œuvrant dans le secteur des arts et de la culture prennent des mesures positives pour appuyer le développement et favoriser l'épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire ainsi que promouvoir la dualité linguistique.

« [P]arce que la culture est au cœur de l'identité francophone, elle doit être au cœur du développement durable des communautés francophones et acadienne »⁽¹⁴³⁾.

CONCLUSION

La réalisation de cette étude a permis au Comité d'être mieux au fait des enjeux et des défis auxquels les communautés francophones en situation minoritaire sont confrontées en matière d'appui aux arts et à la culture. Ce secteur se retrouve trop souvent marginalisé dans une vision plus globale du développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Les acquis dans ce secteur demeurent fragiles. Il est important de reconnaître qu'il existe un lien entre les arts et la culture et les autres secteurs qui touchent au développement des communautés. Il est tout aussi important de reconnaître que les arts et la culture sont des moteurs importants de l'économie, à la fois dans les communautés francophones en situation minoritaire et le pays entier.

Comme nous l'avons vu tout au long de ce rapport, des sources de financement réduites peuvent menacer le développement et la prospérité des communautés francophones en situation minoritaire. Pour reprendre les propos du Père Zoël Saulnier, le Comité croit qu'« investir dans la culture, c'est semer l'avenir à plein champs et refuser d'investir dans la culture, c'est décréter la mort lente d'un peuple »⁽¹⁴⁴⁾.

Le Comité est conscient qu'il aurait pu approfondir de nombreux autres aspects qui touchent à cette question. Diverses priorités inscrites à l'agenda du Comité ont fait en sorte que ce dernier ne s'est pas penché sur des aspects tels que le rôle joué par les musées nationaux ou les radiodiffuseurs privés en matière d'appui aux arts et à la culture dans les milieux francophones en situation minoritaire. Le Comité tient à rappeler que ces institutions ont, elles aussi, un rôle important à jouer à l'égard de la promotion des arts et de la culture francophones. Dans la foulée de cette étude et des études réalisées par le commissaire aux langues officielles, et dans le but de tracer un portrait complet de la situation, le Comité pourrait, dans l'avenir, se pencher plus en profondeur sur des questions comme le rôle des nouveaux arrivants dans l'élaboration d'une vision globale des arts et de la culture. Le Comité pourrait en outre étudier le développement des arts et de la culture dans les communautés anglophones en situation minoritaire.

Le Comité est d'avis que l'appui aux arts et à la culture doit faire partie d'une stratégie cohérente, durable et efficace en faveur du développement des communautés francophones en situation minoritaire. Tous les paliers gouvernementaux doivent s'y engager. Le gouvernement fédéral, en particulier, doit s'engager à soutenir financièrement ce secteur de développement. Les arts et la culture sont au cœur de l'identité canadienne. Ils sont au cœur de l'identité des communautés francophones en situation minoritaire.

(143) Fédération culturelle canadienne-française (11 février 2008), p. 68.

(144) Père Zoël Saulnier (5 juin 2008), p. 77.

ANNEXE A :
LISTE DES INSTITUTIONS FÉDÉRALES OEUVRANT
DANS LE SECTEUR DES ARTS ET DE LA CULTURE

Bibliothèque et Archives Canada*

Canadian Broadcasting Corporation*

Centre national des arts

Conseil des arts du Canada

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Musées nationaux du Canada*

Office national du film du Canada

Patrimoine canadien

Société Radio-Canada

Téléfilm Canada

Fonds des médias du Canada, issu de la fusion de:

- Fonds canadien de télévision; et
- Fonds des nouveaux médias du Canada.

Fonds de la musique du Canada, comprenant:

- Foundation Assisting Canadian Talent (FACTOR); et
- MUSICACTION.

* Ces institutions ne faisaient pas partie des audiences publiques tenues par le Comité.

ANNEXE B : LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

Que le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles prenne les mesures nécessaires afin que toutes les institutions fédérales :

- a) utilisent efficacement les médias de langue officielle en situation minoritaire (radios et journaux communautaires);**
- b) réservent une partie prédéterminée des dépenses de publicité gouvernementale à l'intention des médias communautaires.**

Recommandation 2

Que la Société Radio-Canada assure une visibilité appropriée aux communautés francophones en situation minoritaire dans le cadre de sa programmation.

Recommandation 3

Que le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles s'assure qu'il y a, au conseil d'administration du Fonds des médias du Canada, une représentation appropriée du milieu de la production francophone en situation minoritaire.

Recommandation 4

Que le ministère du Patrimoine canadien, en collaboration avec les institutions fédérales œuvrant dans le secteur des arts et de la culture, assure aux communautés francophones en situation minoritaire l'accès aux ressources (humaines et financières) suffisantes pour appuyer le développement et favoriser l'épanouissement des arts et de la culture dans leur région, en particulier pour soutenir :

- a) le développement des infrastructures;**
- b) l'animation culturelle dans les écoles;**
- c) la formation et la professionnalisation des artistes;**
- d) l'utilisation des nouvelles technologies;**
- e) le réseautage.**

Recommandation 5

Que le ministère du Patrimoine canadien révise le processus de financement du sous-volet « Collaboration avec le secteur communautaire » du Programme de développement des communautés de langue officielle et accorde aux communautés un financement pluriannuel sur une période de cinq ans. Le ministère doit :

- a) appuyer le développement de projets structurants susceptibles de mobiliser les communautés;**
- b) alléger le processus de financement pour les projets de petite envergure;**
- c) réduire les délais d'attente pour le traitement des demandes de subvention.**

Recommandation 6

Que le ministère du Patrimoine canadien, en collaboration avec les organismes communautaires (en particulier, la Fédération culturelle canadienne-française et la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada), les institutions fédérales œuvrant dans le secteur des arts et de la culture et les autres paliers de gouvernement (provincial/territorial et municipal), élabore une vision à long terme d'appui aux arts et à la culture dans les communautés francophones en situation minoritaire, qui tient compte spécifiquement :

- a) des réalités particulières des communautés francophones en situation minoritaire;**
- b) du rôle que ces communautés peuvent jouer dans la promotion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel;**
- c) des besoins des immigrants francophones de première et de seconde générations;**
- d) des besoins de chaque province et territoire;**
- e) des besoins des jeunes générations;**
- f) de l'utilisation des nouvelles technologies.**

Recommandation 7

Que le ministère du Patrimoine canadien, en collaboration avec la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, documente les mesures positives prises par les institutions fédérales. Le ministère doit s'assurer que l'information recueillie soit diffusée dans le rapport annuel qu'il dépose au Parlement.

Recommandation 8

Que le ministère du Patrimoine canadien fasse en sorte que les institutions fédérales œuvrant dans le secteur des arts et de la culture prennent des mesures positives pour appuyer le développement et favoriser l'épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire ainsi que promouvoir la dualité linguistique.

ANNEXE C :
LISTE DES TÉMOINS ET DES MÉMOIRES

Nom de l'organisme et porte-parole	Date
<i>Audiences publiques à Ottawa</i>	
Alliance des radios communautaires du Canada Roger Ouellette, président	28.05.2007
Alliance nationale de l'industrie musicale Benoît Henry, directeur général François Dubé, secrétaire trésorier	
Association de la presse francophone Francis Potié, directeur général	
Commissariat aux langues officielles Graham Fraser, commissaire aux langues officielles Gérard Finn, commissaire adjoint, Direction générale des Politiques et des Communications Renald Dussault, commissaire adjoint, Direction générale de l'Assurance de la conformité Johane Tremblay, directrice, avocate générale, Direction générale des Affaires juridiques Catherine Scott, directrice générale, Direction des politiques et de la recherche Dominique Lemieux, directrice générale, Direction générale de l'Assurance de la conformité Johane Tremblay, commissaire adjointe par intérim, Direction générale des politiques et des communications Pierre Coulombe, commissaire adjoint par intérim, Direction générale de l'assurance de la conformité Pascale Giguère, conseillère juridique Lise Cloutier, commissaire adjointe, Direction générale des services corporatifs	04.06.2007 03.12.2007 09.06.2008 02.03.2009
Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse Jean Léger, directeur général	11.06.2007
Conseil scolaire acadien provincial de la Nouvelle-Écosse Darrell, Samson, directeur general	

Nom de l'organisme et porte-parole	Date
Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse Marie-Claude Rioux, directrice générale Alisa Lombard, membre du conseil d'administration	11.06.2007
Patrimoine canadien L'honorable Josée Verner, ministre du Patrimoine canadien, de la Condition féminine et des Langues officielles Hubert Lussier, directeur général, Programmes d'appui aux langues officielles Jérôme Moisan, directeur principal, Secrétariat des langues officielles	11.02.2008
L'honorable James Moore, C.P., ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles Judith A. LaRocque, sous-ministre Hubert Lussier, directeur général, Programmes d'appui aux langues officielles	23.03.2009
Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada Lise Routhier-Boudreau, présidente Diane Côté, directrice, Liaisons communautaires et gouvernementales Suzanne Bossé, directrice générale	11.02.2008 30.03.2009
Fédération culturelle canadienne-française Raymonde Boulay LeBlanc, présidente Pierre Bourbeau, directeur général Annick Schulz, directrice des communications et des relations publiques	11.02.2008 30.03.2009
Association canadienne-française de l'Alberta Jean Johnson, président du conseil d'administration	10.03.2008
Conseil culturel fransaskois Stéphane Rémillard, directeur général	
Association des francophones du Nunavut Daniel Cuerrier, directeur général	
Fédération des francophones de la Colombie-Britannique Johanne Dumas, représentante	

Nom de l'organisme et porte-parole	Date
Fédération franco-ténoise Fernand Denault, président	10.03.2008
Société franco-manitobaine Diane Bazin, gestionnaire, Développement communautaire	
Bernard Lord, auteur du <i>Rapport sur les consultations du gouvernement du Canada sur la dualité linguistique et les langues officielles</i>	07.04.2008
Office national du film Deborah Drisdell, directrice, Planification stratégique et relations gouvernementales	28.04.2008
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes Annie Laflamme, directrice, Politiques et demandes relatives à la Télévision de langue française	
Centre national des Arts Anne Tanguay, gestionnaire, Services de traduction et championne des langues officielles	
Société Radio-Canada Jules Chiasson, chef, Relations francophonie et affiliées	
Conseil des Arts du Canada André Courchesne, directeur, Division des initiatives stratégiques	
Centre de la francophonie des Amériques Jean-Louis Roy, président du conseil d'administration	05.05.2008
Réseau culturel francophone de Terre-Neuve-et-Labrador Xavier Georges, directeur	12.05.2008
Fédération culturelle de l'Île-du-Prince-Édouard Monic Gallant, directrice générale	
Fédération culturelle acadienne de la Nouvelle-Écosse et Conseil de partenariat des arts et de la culture de la Nouvelle-Écosse Paul Gallant, président	

Nom de l'organisme et porte-parole	Date
Assemblée de la francophonie de l'Ontario Mariette Carrier-Fraser, présidente	12.05.2009
Alliance des producteurs francophones du Canada Mark Chatel, président	26.05.2008
Association des groupes en arts visuels francophones Lise Leblanc, directrice générale	
Regroupement des éditeurs canadiens-français Yvon Malette, président	
<i>Audiences publiques au Nouveau-Brunswick</i>	
Stephen Brunet, maire, ville de Bathurst	04.06.2008
Gaston Frénette, maire adjoint, village de Petit-Rocher	
Société culturelle régionale Népisiguit Diane Leblanc, agente culturelle	
Studio Acadie de l'Office national du film Jacques Turgeon, producteur exécutif	
La Grande Marée Itée Jacques P. Ouellet, éditeur, auteur	
Éditions Perce-Neige Paul Bourque, directeur général	
Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick Anne-Marie Gammon, présidente	
District scolaire 9 de la Péninsule acadienne Ginette Duguay, mentor en littératie, au développement culturel et identitaire	
Père Zoël Saulnier, artiste et défenseur des arts et de la culture	05.06.2008
René Cormier, directeur du bureau de suivi, États généraux sur les arts et la culture en Acadie (2007)	

Nom de l'organisme et porte-parole	Date
Calixte Duguay, artiste et défenseur des arts et de la culture	05.06.2008
Productions Ode inc. Paul Marcel Albert, directeur général	
Société culturelle des Tracadilles Francine Brideau, agente culturelle	
Jacques C.-F. Lanteigne, à titre personnel	
<i>L'Acadie Nouvelle</i> Armand Caron, éditeur, directeur général	
Marie-Claire Paulin, à titre personnel	
<i>Mémoires</i>	
Alliance des producteurs francophones du Canada, <i>La production cinématographique et télévisuelle en milieu minoritaire francophone : bilan et perspectives</i> , Mémoire au Comité sénatorial permanent des langues officielles, septembre 2007 (en français seulement).	
Alliance des radios communautaires du Canada, Mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des langues officielles, mai 2007 (en français seulement).	
Assemblée de la francophonie de l'Ontario, Texte de comparution dans le cadre de l'étude sur la culture menée par le Comité sénatorial permanent des langues officielles, 12 mai 2008 (en français seulement).	
Association des théâtres francophones du Canada, Mémoire déposé au Comité sénatorial permanent des langues officielles dans le cadre de son étude sur la culture francophone, 22 mai 2008 (en français seulement).	
Centre national des arts, Mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des langues officielles, 28 avril 2008.	
Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick, Présentation devant le Comité sénatorial permanent des langues officielles, 4 juin 2008 (en français seulement).	
Fédération culturelle canadienne-française, Mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des langues officielles, février 2008 (en français seulement).	
Fédération culturelle canadienne-française, <i>Feuille de route sur la dualité linguistique canadienne : les arts et la culture dans les milieux francophones en situation minoritaire</i> , Mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des langues officielles, mars 2009 (en français seulement).	
Réseau culturel francophone de Terre-Neuve et Labrador, <i>La dualité linguistique et la diversité culturelle en matière de francophonie à Terre-Neuve et Labrador</i> , 19 avril 2008 (en français seulement).	